

## DELIBERATION CA014-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;**  
**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 4 avril 2024 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du jeudi 23 novembre 2023**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 avril 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2023 est approuvé.  
Cette décision est adoptée avec 23 pour et 4 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Didier BOUQUET

Signé le 16 avril 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :** 16 avril 2024

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**23 novembre 2023**

*Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 23 novembre 2023, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa	Présent
BARD Christine	Excusée, a donné procuration à Monsieur DELABAERE Eric
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BERTÉ Violaine	Absente
BORDET Laurent	Présent
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET Laurent
PERRITON Jade	Absente
CLOTAULT Jérémy	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHÉDOTEL Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE Félicien
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CHRISTOFOL Hervé	Présent
DANIEL Christophe	Présent
DELABAERE Éric	Présent
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Présent
GAUMER Nathalie	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHAUVET Clément
HINDRÉ François	Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU Mihaela
BION Lily	Excusée, a donné procuration à Monsieur AKIN Yaha Pasa
KIRSCHNER Benjamin	Absent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO Christian
LEMAIRE Félicien	Présent
LOURTIS Michel-Jean	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
MARION Roland (Suppléant : Roch BRANCOUR)	Absent
MAUDET Xavier	Présent
OGER Thierry	Présent
PASQUINI Kyrian	Absent
REY Anne	Présente
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Monsieur OGER Thierry
VINAY Aubeline	Présente
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Madame REY Anne

**Membres invités de droit, présents :**

Olivier AGNELY, Agent comptable

Didier BOUQUET, Directeur général des services

Françoise PERES, Cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes

Michel VERON, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président, présents :**

Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente en charge du Conseil d'administration

Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Sabine MALLET, Vice-présidente Formation et vie universitaire

Stéphane AMIARD, Vice-président Patrimoine, transition écologique et numérique

**Secrétariat de Séance :**

Cellule Institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

<b>1. Informations</b> .....	<b>5</b>
1.1 Parcoursup .....	5
1.2 Mon Master .....	7
<b>2. Procès-verbal</b> .....	<b>7</b>
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 13 juillet 2023 - vote .....	7
<b>3. Prospectives et moyens</b> .....	<b>7</b>
3.1 Admission en non-valeur – vote .....	7
3.2 Appel à cotisation Anjou Interlangues – Part fixe 2023-2024 – vote .....	8
<b>4. Vie de l'établissement</b> .....	<b>8</b>
4.1 Bilan du plan sobriété énergétique – vote .....	8
4.2 Bilan commission égalité pour l'année 2023 – vote .....	11
4.3 Rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023 – vote 16	
4.4 SPAN – Plan annuel 2024 – vote.....	19
4.5 Bilan de Nightline – vote.....	19
<b>5. International</b> .....	<b>21</b>
5.1 Stratégie de l'International – vote.....	21
<b>6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 23 novembre 2023</b> .....	<b>25</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h36. À l'ouverture de la séance du 23 novembre 2023, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 25 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 17 membres présents, 8 procurations).

## 1. Informations

### 1.1 Parcoursup

**Monsieur ROBLÉDO** informe avoir été dans l'obligation d'annuler la CFVU qui aurait dû se tenir lundi puisqu'un certain nombre d'étudiants ont bloqué l'accès à la salle. Les étudiants souhaitaient en effet s'exprimer sur les capacités d'accueil 2024 concernant à la fois Parcoursup et Mon Master qui devaient faire l'objet d'un vote lors de cette CFVU. Ils ont mis en avant que l'Université d'Angers allait voter une baisse des capacités d'accueil de l'ordre de 20 % sur Parcoursup. Lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), il a été évoqué une sous-dotation en termes de subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant pour l'Université d'Angers en comparaison à la SCSP par étudiant versée aux établissements qui se situent dans la même catégorie. Cette photographie est reconnue par tout le monde mais ne se traduit pas par des avancées notables et significatives pour recalculer la SCSP de l'Université d'Angers. Cette sous-dotation pénalise en effet un certain nombre d'activités. Il était possible de s'en sortir jusqu'à présent mais la situation est devenue plus compliquée ces derniers temps en lien avec les mesures Guerini qui seront très partiellement compensées en 2023 et 2024 et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) également non compensé. Par ailleurs, la plus grande partie de l'augmentation de la SCSP renvoie à des recettes fléchées, ce qui fait que l'établissement se retrouve avec très peu de marges de manœuvre.

Ces débats ont agrémenté les derniers CAC et CA mais également le bureau de la CFVU. L'idée était de réfléchir sur les solutions à envisager pour avoir un poids moindre en termes d'activité, et la question de la réduction des capacités d'accueil a alors été abordée. Monsieur ROBLÉDO sait très bien que ce sujet est extrêmement sensible et il a donc demandé à ce que cette option soit étudiée dans chaque composante. Le fonds du sujet n'était pas forcément de faire des économies mais d'envoyer un signal à la tutelle pour lui montrer que la SCSP était complètement déconnectée du niveau d'activité. Les débats ont eu lieu dans certaines composantes et il conçoit que ce n'est pas aux étudiants d'encaisser la problématique de sous-dotation. En CFVU, il avait donc été prévu d'acter les capacités d'accueil qui avaient été discutées dans les composantes.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que les étudiants souhaitaient que les capacités d'accueil soient au même niveau que celles proposées en 2018. Or, en 2018, il y avait 3 717 places ouvertes à l'Université d'Angers, et la CFVU s'apprêtait à faire voter des capacités d'accueil à hauteur de 4 751 places, soit une augmentation de 28 %. Les capacités d'accueil s'élevaient à 4 781 places en 2022-2023. Ce delta est du fait des responsables de formation avant débat et vote dans les conseils de composante.

En ce qui concerne Mon Master, c'est parfois Monsieur ROBLÉDO qui demande lui-même aux responsables de formation d'augmenter leurs capacités d'accueil car elles étaient souvent calquées sur le nombre d'étudiants réellement inscrits l'année précédente. Il avait bien signifié qu'il ne pourrait y avoir une modification de ces capacités qu'à la hausse car l'université a pour mission d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants qu'il est possible

d'accepter. Il a aussi dit en bureau de la CFVU qu'une éventuelle baisse des capacités d'accueil aurait pour but d'envoyer un signal au ministère pour le faire réagir. En tout état de cause, cette action ne cadre pas avec ses valeurs et aller jusqu'au bout de cette logique le mettrait lui-même en situation orthogonale par rapport à ce qu'il défend. Cette solution a donc été abandonnée. Les capacités d'accueil n'ont pas été votées en CFVU et ce point est donc retiré de l'ordre du jour du CA car il souhaite qu'il soit d'abord abordé lors de la prochaine CFVU. Par ailleurs, Monsieur ROBLÉDO rappelle que si un établissement n'affiche pas de capacités d'accueil, on ne saura pas combien d'étudiants pourront être effectivement accueillis. Il existe des espaces de débats et les empêcher de se tenir bloque la machine. Monsieur ROBLÉDO a vite compris qu'il était impossible de discuter avec les étudiants lundi dernier, avec des insultes qui fusaient. En conclusion, le sujet des capacités d'accueil n'en était pas un.

**Monsieur BARILLÉ** aimerait savoir s'il est légalement possible de diminuer les capacités d'accueil.

**Monsieur ROBLÉDO** confirme qu'il est possible de diminuer légalement les capacités d'accueil. En revanche, il est plus difficile de les diminuer politiquement. Le rectorat demande à l'Université d'Angers d'accueillir le maximum d'étudiants tout en la laissant se débrouiller avec les moyens dont elle dispose, d'où la nécessité de fixer des capacités d'accueil. La ministre l'a assuré que l'établissement serait accompagné en regard de sa situation mais il ignore le montant des dotations qui seront versées. Il sait simplement que les mesures Guerini seront compensées à hauteur de 50 % en 2023, soit quasiment 2 M€, voire 60 % au regard de la situation financière de l'établissement. Des crédits de gestion de fin d'année pourraient aussi être affectés à l'Université. La capacité d'autofinancement (CAF) devrait au moins être positive à la fin de l'année 2023, ce qui engendrera une ponction dans le fonds de roulement moins importante que ce qui était prévu. Monsieur ROBLÉDO a réellement l'impression de mendier, ce qui est insupportable. Pour autant, il persiste à croire que la situation ne pourra plus rester sous le tapis à un moment donné.

**Monsieur CHRISTOFOL** entend bien la nécessité d'alerter la tutelle sur la situation de l'Université d'Angers et entend également que la réduction des capacités d'accueil était un signal que la gouvernance souhaitait porter à destination du ministère. Pour autant, cette situation n'était pas tenable politiquement et d'autant plus en lien avec le contexte angevin. Il y a effectivement sur le territoire une faculté privée, avec un gouvernement qui fait tout pour développer l'enseignement privé. C'est la raison pour laquelle la mission de service public ne peut pas diminuer sur le territoire. Il faudra que la communauté universitaire angevine envoie des signaux forts. Les étudiants ont fait un rapport de force, ce qui peut bloquer mais amène aussi des discussions importantes sur la table. Monsieur CHRISTOFOL signale que le budget 2024 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) n'a jamais autant baissé en euros constants depuis plus de 10 ans. Il se demande jusqu'à quand l'enseignement supérieur et la recherche sera la variable d'ajustement des politiques publiques de ce gouvernement, qui baisse les impôts des plus riches, des multinationales et qui augmente le budget de l'Armée.

**Monsieur AKIN** ne s'associe pas à tous ceux qui auraient proféré des insultes lundi dernier. Les camarades de l'UNEF se sont réunis en assemblée générale en réaction au vote des capacités d'accueil et aux positions défendues par les étudiants dans les conseils de gestion qui n'ont pas été entendues. La stagnation des capacités d'accueil ne convient pas non plus aux étudiants. Par ailleurs, les documents de séance pour la CFVU n'étaient toujours pas

disponibles le lundi au matin. Il aurait donc été problématique de voter des capacités d'accueil sans avoir à disposition les documents au préalable. Monsieur AKIN remercie Monsieur ROBLÉDO d'avoir été le garant de la lutte contre la sélection durant les dernières années et d'avoir remis en question certains choix de responsables de formation qui souhaitaient diminuer les capacités d'accueil. Il faut savoir que les étudiants n'ont pas envie des mendier une place en licence ou en master. De nombreux recours ont été transmis en début d'année mais les étudiants aimeraient se passer de ces recours et passer directement par un processus qui les accepte automatiquement à l'Université. Il sait aussi que l'Université de Montpellier avait fait simplement voter ses capacités d'accueil par la CFVU et non pas le CA et, suite aux recours de nombreux étudiants, le tribunal les avait autorisés à s'inscrire d'office. La motion votée l'année dernière montre bien que ce qui est demandé est une augmentation des capacités d'accueil de 5 à 10 % sur les masters qui n'ont pas connu d'évolution depuis 2018, soit 1 à 3 places par master.

**Madame REY** aimerait savoir où installer les étudiants supplémentaires quand on a une salle de 30 places seulement.

**Monsieur AKIN** répond qu'il faut alors voter contre le budget, la campagne d'emplois et le plan immobilier.

## 1.2 Mon Master

*Point abordé lors du 1.1*

## 2. Procès-verbal

### 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 28 septembre 2023 - vote

En l'absence de remarque, **Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2023.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2023 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

## 3. Prospectives et moyens

### 3.1 Admission en non-valeur – vote

**Monsieur AGNELY** présente 4 admissions en non-valeur, pour un montant total de 2 088,24 € :

- Société radiée du registre des sociétés
- Agent ayant un trop-perçu de salaire lors d'un congé maternité.
- Agent ayant un trop-perçu de salaire suite à des arrêts maladie.
- Agent décédé ayant un trop-perçu de salaire.

**Monsieur AKIN** rappelle que les précédentes admissions en non-valeur n'étaient pas anonymisées en CA, ce qu'il réclamait. Il avait été indiqué à la séance suivante que ces données n'avaient pas à être anonymisées en CA.

**Monsieur AGNELY** explique que les données sont maintenant anonymisées en CA, en accord avec le service juridique. Il a fait simplement apparaître les prénoms des personnes.

**Madame REY** aurait préféré ne pas découvrir les prénoms des personnes.

**Monsieur AGNELY** demandera à son successeur d'anonymiser complètement les documents.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote les dossiers d'admission en non-valeur.

Les dossiers d'admission en non-valeur sont approuvés.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

### 3.2 Appel à cotisation Anjou Interlangues – Part fixe 2023-2024 – vote

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle qu'Anjou Interlangues est une association qui dispense des cours de langues, avec laquelle l'Université d'Angers est conventionnée. Les étudiants peuvent s'inscrire gratuitement dans des cours de langues et l'établissement participe au financement par le biais d'une part fixe, qui doit être votée aujourd'hui en CA, et d'une part variable en fonction du nombre d'étudiants qui s'inscrivent réellement. Il fait remarquer que le nombre d'étudiants a quelque peu diminué ces derniers temps.

**Madame MALLET** indique qu'on retrouve notamment les étudiants de LEA qui sont obligés de prendre une troisième langue et les étudiants de l'ESTHUA. Elle reconnaît que les autres étudiants se sentent moins concernés, tout en sachant que cette matière leur apportera peu de poids sur leur moyenne générale.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le montant de la part fixe que l'Université d'Angers doit verser au profit d'Anjou Interlangues pour l'année 2023-2024, à hauteur de 17 420 €.

Le montant de la part fixe que l'Université d'Angers doit verser au profit d'Anjou Interlangues pour l'année 2023-2024, de 17 420 €, est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

## 4. Vie de l'établissement

### 4.1 Bilan du plan sobriété énergétique – vote

**Monsieur BOUQUET** rappelle que la première ministre a demandé, en 2022, à toutes les administrations publiques de mettre en place un plan de sobriété qui comprenait plusieurs dispositions et notamment un objectif de réduction de 10 % des consommations énergétiques par rapport à l'année 2019, année de référence. L'Université d'Angers est inscrite depuis longtemps dans des actions visant à sortir des énergies carbonées et de maîtrise de la consommation énergétique. Les résultats étaient ainsi déjà très encourageants en 2022 et il a été choisi d'inscrire ce plan de sobriété avec une horizon à 2030, date où il faudra atteindre les 40 % de consommations en moins selon les objectifs du décret tertiaire. Il rappelle à cet effet que l'Université d'Angers avait déjà mis en place des actions dans les années 2010 à travers le renouvellement du parc automobile, la rénovation du réseau de chaleur sur le campus de Belle-Beille, la mise en place de la charte Plan bâti durable, etc.

Ce plan comprenait 7 grandes thématiques et 67 actions. Un fichier de suivi par thématiques a été mis en place et le bilan a été alimenté par les différentes structures de l'établissement. Monsieur BOUQUET liste les actions réalisées et à réaliser par thématique :

- Pilotage et stratégie (actions réalisées)
  - Mise en place d'une cellule de crise PCA (Plan de continuité d'activité électrique)
  - Organisation de la DGS : 1 DGA en charge de la coordination des actions
  - Organisation d'un séminaire des cadres relatif au plan de sobriété (Transition 2030) en février 2023, avec 46 participants
  - Regroupement des personnels dans un ou deux bâtiments lors des fermetures administratives et congés universitaires
  - Challenger les équipes
- Pilotage et stratégie (actions à réaliser)
  - Mettre en place la comitologie dédiée
  - Établir une charte de la sobriété
  - Engager la réflexion sur la capitalisation / réinjection des économies d'énergie
  - Recruter / former des ambassadeurs de la sobriété - transition (étudiants & personnels)
  - Optimiser les emplois du temps des étudiants afin de réduire les plages de chauffage
- Gestion du parc immobilier (actions réalisées)
  - Limitation du chauffage à 19° et adapter les températures aux usages (en cours)
  - Optimisation des fermetures des locaux : congés, regroupements de personnels, télétravail
  - Travaux de rénovation énergétique : UFR Sciences, UFR LLSH, BU Belle-Beille, Département médecine
- Gestion du parc immobilier (actions à réaliser)
  - Mettre à jour le
  - Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) en 2024 et établir un deuxième plan pluriannuel de transition énergétique (Intracting 2 ou autre)
  - Étude en cours pour analyser le potentiel de production d'énergie par l'Université d'Angers
  - Accélérer le déploiement de la Gestion Technique Centralisée (GTC) pour le pilotage du chauffage
- Sensibilisation et formation (actions réalisées)
  - De multiples actions de sensibilisation ont été réalisées et devront se poursuivre et se développer dans les mois à venir
  - Actions de communication : mise en place d'ateliers de mobilité lors du pique-nique des personnels en lien avec l'inauguration du tramway
  - Page web dédiée
- Sensibilisation et formation (actions à réaliser)
  - Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation
  - Déployer le référentiel TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable) cycle 1 et doctorat
  - Former les élus aux enjeux de TEDS
  - Former les enseignants de l'ESR aux TEDS
  - Proposer un outil pour calculer son empreinte carbone

- Développer des formations certifiantes courtes et modulables pour la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).
- Activités (Recherche & Formation)
  - Financements d'allocations doctorales en codirection entre l'Université d'Angers et une ou plusieurs universités membres de l'alliance EU-GREEN
  - Simulateur « Labos 1point5 » utilisé pour les appels à projet Mobilités Internationales de Recherche

En conclusion, monsieur BOUQUET précise qu'il s'agit plutôt d'un point d'étape que d'un bilan. Il rappelle que le décret tertiaire impose au secteur tertiaire disposant de bâtiments d'une superficie supérieure à 1 000m<sup>2</sup> d'atteindre les objectifs de - 40 % de la consommation d'énergie en 2030 par rapport à l'année de référence qui est 2010, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. Ces objectifs sont très ambitieux et il faudra que l'établissement se mobilise et poursuive ses efforts. Ils entraîneront des conséquences budgétaires avec des orientations de crédits à mener et des choix stratégiques à faire en termes immobilier.

**Monsieur CHRISTOFOL** aimerait savoir où se situe l'Université d'Angers par rapport à 2010.

**Monsieur BOUQUET** répond qu'elle a déjà réduit de 27 % ses consommations par rapport à 2010. Si l'établissement n'avait pas réalisé des actions depuis le début des années 2010, il est clair qu'il serait en très grande difficulté au regard de sa situation financière actuelle. Pour atteindre les - 40 %, trois leviers sont possibles : faire évoluer les dispositifs techniques pour qu'ils consomment moins d'énergie, mettre en place les outils permettant la gestion, le contrôle et le pilotage des dispositifs techniques, faire évoluer les mentalités et les pratiques. Les évolutions sont perceptibles puisqu'il a été voté la fermeture de l'établissement pendant 15 jours lors des congés de fin d'année. La même proposition sera effectuée pour le calendrier 2024-2025. Le changement des pratiques et des habitudes des personnes qui travaillent dans des locaux tertiaires est un des axes d'effort qui permet d'atteindre les objectifs de changement.

**Monsieur CHRISTOFOL** a vu passer les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de nombreuses universités de la première vague et un tiers d'entre elles environ prévoient de mettre en place des actions pour réduire leur consommation d'énergie. Il aimerait savoir s'il est prévu que l'Université d'Angers soit également accompagnée à ce sujet dans le cadre du COMP.

**Monsieur ROBLÉDO** explique que le COMP est l'outil à la disposition du ministère pour orienter un certain nombre de politiques nationales. Les consommations d'énergie ou la réduction de l'empreinte carbone des établissements font partie des objectifs, ce qui pourra engendrer un accompagnement.

**Madame PERES** précise que l'Université d'Angers devra répondre aux 6 objectifs fixés dans le cadre du COMP mais ne pourra pas demander un financement pour chacun des objectifs.

**Monsieur BOUQUET** indique aussi que les inspecteurs généraux ont salué le niveau de maturité et de compréhension des enjeux de stratégie immobilière à l'Université d'Angers.

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que la politique de l'établissement, depuis un certain nombre d'années, consistait essentiellement à agir sur des dimensions techniques car elles laissaient apparaître les sources d'économies les plus importantes. L'objectif était d'engager une dynamique car ces actions n'entraînaient pas des impacts sur les comportements. Il est beaucoup plus compliqué de jouer sur les comportements car cela peut être la remise en cause d'un mode de fonctionnement ancré depuis de nombreuses années. Il est effectivement compliqué d'imposer des périodes de fermeture à tout le monde car ces mesures ont un impact personnel, familial, etc. Monsieur ROBLÉDO estime que c'est en multipliant les actions que les effets globaux se feront ressentir au niveau de l'établissement. Il va falloir certainement se contraindre dans les modes de fonctionnement traditionnels.

**Monsieur AMIARD** pense qu'il faut avoir conscience que les efforts collectifs réalisés l'année dernière ont permis une réduction de 12 % des consommations énergétiques et il va falloir poursuivre les efforts dans la durée de façon à arriver à l'objectif fixé en 2030. L'Université d'Angers arrivera à rénover ses bâtiments mais les efforts collectifs sur les usages seront certainement plus compliqués à réaliser dans la durée.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le bilan du plan de sobriété énergétique.

Le bilan du plan de sobriété énergétique est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

#### 4.2 Bilan commission égalité pour l'année 2023 – vote

**Monsieur NIGET** présente le bilan de la commission égalité pour l'année 2023. Les actions dans le champ de l'égalité s'amplifient depuis trois ans et l'idée est de présenter aujourd'hui les actions les plus importantes. L'équipe est constituée d'une vice-présidente égalité, d'un chargé de mission, d'une gestionnaire administrative, de collègues dans les services centraux & communs (DIRCOM, DAGJI...) et de deux entités composées d'élu.es et d'expert.es à travers la Commission égalité et la Cellule VDH. On peut considérer que 5 personnes sont concernées pour 1,2 ETP. Or, selon l'enquête nationale Remede 2023 portant sur 63 universités, les universités consacraient 2,1 ETP aux questions d'égalité. Il a donc été décidé de renforcer l'équipe à partir de 2023-2024 avec une chargée de projet EU-Green sur l'inclusivité, un chargé de projet VDH-PAE (recrutement janvier 2024) et la création d'un réseau de 28 référent.es égalité.

**Madame MÉNAR** indique que le budget est resserré avec des fonds propres à hauteur de 10 000 € et des fonds CVEC à hauteur de 10 000 €. En revanche, le MESR a mis fin aux appels à projet. La commission égalité se réunit chaque mois et est décomposée en sous-groupes de travail thématiques. La cellule VDH se réunit également tous les mois et des binômes accueillent les victimes au fil de l'eau. Le budget moyen de la mission égalité selon l'enquête Remede est de 50 000 €. En termes d'actions menées, un bilan du plan pour l'égalité professionnelle (PAE) 2020-2023 a été réalisé. Un plan de formation égalité a également été structurée. En termes de culture scientifique, elle cite le Mois du genre 2023, la Semaine de lutte contre le racisme, la Quinzaine du handicap, soit plus de 40 événements organisés. L'Université d'Angers a intégré le projet EU-GREEN et notamment le work-package 7 (Accessibilité, Diversité et Inclusion). Elle a également participé au lancement du programme Atypie-Friendly et à la réflexion pour le lancement du collectif pour les accessibilités.

**Monsieur NIGET** évoque ensuite l'enquête nationale Acadiscri sur les discriminations dans l'enseignement supérieur. Un rapport intermédiaire a été transmis en mars 2023 sur « l'expérience du racisme dans la vie étudiante ». Une question posée aux étudiants était de savoir s'ils avaient le sentiment que l'institution les traite défavorablement en raison de leurs origines. Les réponses sont éloquentes car elles oscillent entre 14 et 19 % pour les groupes dits racisés. Un travail institutionnel reste donc à faire pour faire baisser ces pourcentages, en mettant en place par exemple des politiques objectives de non-discrimination, en lien avec la défense des droits. Il faut aussi réussir à convaincre les étudiants qu'ils ne sont pas discriminés et ont toute leur place au sein de la communauté. Monsieur NIGET aborde les actions menées par la cellule VDH qui a étendu son périmètre progressivement, d'année en année, pour se soucier non seulement des violences à caractère sexuel mais aussi de toutes les situations de discrimination et de harcèlement moral. La communication est aussi plus proactive à l'égard des bénéficiaires, que ce soit les étudiants ou les personnels, ce qui engendre une évolution croissante des signalements. Il recense environ 60 signalements pour l'année universitaire 2022-2023 et cette tendance se poursuit à la hausse, notamment pour les personnels, avec une diversification des motifs de signalement (LGBTIaphobie, racisme, handiphobie...). L'Université d'Angers a amplifié la formation des membres de la cellule et incite très fortement les membres des sections disciplinaires à se former à la question des VDH. L'établissement a également une convention avec France Victimes 49 qui permet d'avoir un conseil juridique externalisé, et des liens se nouent toujours plus intensément avec le tissu associatif local (Planning familial, CIDFF, Solidarité femmes...). Il faut savoir que l'enquête Remede indique qu'il y a 28 signalements par an en moyenne, avec un ratio de 6 cas pour 10 000 étudiants et de 5 cas pour 1 000 agents. L'Université d'Angers est bien au-dessus de ces données, ce qui pourrait paraître comme un mauvais signe, mais cela signifie aussi que la communication passe et que la cellule VDH traite les situations avec professionnalisme et crédibilité.

**Madame MÉNAR** informe que l'Université poursuit la sensibilisation et la formation des étudiants aux VSS et VDH par le biais des réunions de rentrée et d'un MOOC intitulé « VSS Stop » créé par l'IMT Atlantique.

**Monsieur NIGET** détaille les quelques perspectives. L'équipe égalité est solidaire mais fragile d'un point de vue RH puisque certains personnels sont précaires et une partie du travail est réalisée de manière bénévole. Il faut donc consolider et structurer cette équipe égalité à l'avenir, avec l'idée d'aller vers plus d'autonomie pour avoir une action plus rationnelle et plus efficace. Il évoque la possibilité d'avoir une équipe dédiée à la question de l'égalité et un budget propre. Il faut également poursuivre la systématisation des formations aux VDH dans les maquettes et auprès des personnels : VSS Stop - rentrée 2024, en lien avec la Comité licence master ; Formation obligatoire pour les HDR et les nouveaux MCF ; Intégration parcours managers. Monsieur NIGET souhaite un renforcement des actions VDH : Augmentation du nombre des membres de la cellule ; Meilleure prévention des actes de racisme (Campagne de communication intersectionnelle 2024) ; Lien renforcé avec les associations étudiantes ; Prise en charge des auteurs : justice restauratrice et actions disciplinaires. Enfin, l'Université d'Angers doit construire un nouveau plan égalité professionnelle pour la période 2025-2028. Il faudra donc consulter la communauté et mettre en œuvre un dialogue social avec les organisations syndicales sur ces questions d'égalité professionnelle.

**Madame MÉNAR** annonce que le Mois du Genre 2024 se déroulera du 12 février au 15 mars 2023 sur le thème des « corps empêchés ». Différentes thématiques pourront être

abordées comme le handicap, le genre & la santé, les violences sexistes et sexuelles, la grossophobie, l'agisme, les personnes intersexes, les transidentités, etc.

**Monsieur NIGET** informe qu'une soirée anniversaire pour fêter les 10 ans de la signature de la charte pour l'égalité Femmes-Hommes aura le 20 décembre 2023 au Qu4tre, avec la participation d'une chorale féministe « Louise sans Michel » et d'une compagnie de théâtre L'Envers libre.

**Monsieur ROBLÉDO** voit plutôt négativement les chiffres remontés en termes de signalement à l'Université d'Angers. Pour autant, ce n'est pas forcément une caractéristique du mode de fonctionnement de l'établissement mais plutôt une caractéristique des dispositifs mis en place qui permettent de faire remonter ce type de situation. Il faut aussi que le signalement débouche sur une véritable prise en charge. Même s'il ne s'agit pas d'un service, monsieur ROBLÉDO tient à souligner l'indépendance de la commission égalité, c'est-à-dire qu'aucun sujet n'est mis sous le tapis. Une expertise est ainsi réalisée suite à chaque signalement, ce qui traduit le degré d'autonomie de la commission.

**Monsieur NIGET** confirme que la commission égalité travaille en totale indépendance et en totale confiance. Même si l'Université d'Angers est une institution qui se situe dans la fourchette haute en termes d'activité, de signalement et de traitement des situations de violence, elle n'est plus perçue à l'extérieur comme une institution problématique mais comme une institution modèle.

**Madame REY** souhaite remercier l'équipe pour l'échange constructif en comité licence-master. Elle pense que la communauté doit s'emparer de ce sujet et tous les personnels et étudiants devraient être volontaires pour participer aux formations.

**Madame CHEVASSUS-LOZZA** confirme que, vu de l'extérieur, le plan de formation et de sensibilisation semble extrêmement intéressant. L'INRAE déploie aussi des dispositifs et elle aimerait savoir si des actions menées par l'Université d'Angers pourraient être ouvertes au public des organismes de recherche qui sont aussi concernés par ces problématiques.

**Monsieur NIGET** explique que l'Université d'Angers organise déjà des actions de sensibilisation dans les assemblées générales des différents laboratoires, dont certains peuvent être en lien avec les organismes de recherche. Par ailleurs, des dispositifs peuvent tout à fait se construire de manière partenariale.

**Monsieur AKIN** note qu'il n'a pas été évoqué les congés menstruels.

**Monsieur NIGET** indique qu'il n'était pas possible de tout évoquer dans cette présentation même si ce point est effectivement très important.

**Monsieur AKIN** aimerait savoir s'il y a une corrélation positive entre les saisines des sections disciplinaires et l'action engagée par la commission égalité. Il faut en effet que les sections disciplinaires soient capables de traiter tous les dossiers.

**Monsieur ROBLÉDO** souligne que tous les cas ne relèvent pas d'une section disciplinaire.

**Monsieur NIGET** précise que l'Université a mis en place un dispositif extensif de prise en charge des violences pour ne pas cloisonner. Les 60 signalements ne seront heureusement

pas tous remontés en section disciplinaire car les protagonistes ne font pas forcément partie de l'Université. Néanmoins, il est important que la section disciplinaire effectue son travail pour la qualité de vie des victimes. Dans chaque rectorat, il y aura désormais une personne référente à temps plein, nommée par le MESR, à partir de la rentrée 2024, pour venir en appui des établissements afin de gérer les situations.

**Monsieur DESPINOSE DE LACAILLERIE** est très heureux d'apprendre le bon fonctionnement de la cellule VDH à laquelle il croit sincèrement. Il a vu que la commission était dotée d'un budget CVEC de 10 000 €. Il rappelle à ce propos que la CVEC représente une dépense importante pour les étudiants et regrette que cet argent serve à financer certaines actions qui s'apparentent à du militantisme, en lien avec des groupes de pression et du lobbying.

**Monsieur NIGET** ne se sent pas particulièrement sous pression et estime qu'il faut savoir travailler avec les personnes qui s'engagent mais qui ont aussi de l'expertise. Travailler avec des militants c'est ce qui fait avancer les droits des personnes concernées.

**Madame MÉNAR** précise qu'une grosse partie des fonds CVEC ont été destinés à la campagne de sensibilisation aux VSS lors de la rentrée.

**Monsieur ROBLÉDO** ajoute que les moyens issus de la CVEC financent essentiellement la mission VDH. Par ailleurs, le militantisme peut faire réagir et réinterroger et c'est aussi le rôle de l'Université que de susciter ce type d'interrogation.

**Monsieur BARILLÉ** s'associe aux remerciements des collègues mais ne peut pas s'empêcher de penser qu'un travail a été partiellement fait à ce sujet au collège et au lycée. Il aimerait savoir si l'articulation avec le collège et le lycée se fait puisque l'idée serait que l'Université d'Angers n'ait que des cas marginaux à traiter.

**Monsieur NIGET** reconnaît que le lycée vient simplement de découvrir en septembre la question du harcèlement. Un certain nombre de recteurs d'académie avaient en effet une politique plutôt fermée sur ces questions et les actions auprès des collèges et des lycées étaient très insuffisantes de ce point de vue. Pour autant, le planning familial intervient depuis très longtemps dans les collèges et les lycées mais pas dans tous, ce qui fait que certains étudiants arrivent formés à l'université sur la question de l'éducation à la vie affective et sexuelle contrairement à d'autres. Une des priorités consiste à se rapprocher des lycées et de mettre le sujet de l'égalité sur la table.

**Monsieur CHAUVET** aimerait savoir sur quoi le CA doit se prononcer parce qu'aucun document de séance n'a été transmis.

**Monsieur ROBLÉDO** répond que les administrateurs doivent se prononcer sur le bilan et les perspectives de la commission égalité présentés en séance.

**Monsieur CHAUVET** aimerait avoir davantage de précisions sur les conseils juridiques qui seraient apportés par France Victimes 49.

**Monsieur NIGET** précise qu'il s'agit plutôt d'informations juridiques que de conseils juridiques.

**Monsieur CHAUVET** note que deux points ne sont pas évoqués dont l'article 40 du Code pénal. Il aimerait par exemple savoir si la saisine du parquet est automatique. Par ailleurs, puisque des personnels signalent parfois des faits, il aimerait savoir si l'attribution de la protection fonctionnelle est systématique. Enfin, certains étudiants pourraient se heurter à des difficultés en dehors de l'Université, notamment lors de période de stage. Il aimerait savoir si la commission égalité peut signaler à l'employeur les faits qui peuvent être reprochés par tel ou tel étudiant.

**Monsieur NIGET** explique que la jurisprudence évolue assez rapidement concernant l'article 40 du Code pénal. Un fonctionnaire qui a connaissance d'un délit doit effectivement le signaler au plus vite, ce qui peut être antinomique avec le message envoyé à la communauté qui dit que la commission égalité va accompagner la personne avec son consentement. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre recueillir la parole des victimes, avancer dans le consentement et la confiance mutuelle, sans les forcer à aller trop vite, et respecter l'article 40 du Code pénal. Lors de faits avérés et évidents, le signalement est généralement effectué très rapidement. Par ailleurs, lorsqu'il apparaît évident que la situation est problématique pour un agent et que les faits sont suffisamment étayés, la protection fonctionnelle est attribuée. Pour autant, l'idée est de ne pas donner la protection fonctionnelle à deux agents en conflit, ce qui peut être particulièrement coûteux pour l'établissement. Enfin, les conventions de stage ont été amendées l'année dernière et un paragraphe a été inséré concernant spécifiquement la question des VDH. Les conventions signées par l'employeur stipulent désormais que l'étudiant doit être préservé de ces violences. Il est déjà arrivé que la cellule VDH interpelle le président pour qu'un courrier soit transmis à l'employeur, avec possibilité de rupture du stage et aménagement d'étude en lien avec les responsables de formation. Cette problématique est donc bien prise en considération et l'objectif est d'amplifier la prévention, en partenariat avec le Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) et les formations données aux étudiants.

**Monsieur ROBLÉDO** précise qu'il accorde systématiquement la protection fonctionnelle même dans le cas où deux collègues sont en conflit. Pour autant, elle ne se résume pas au paiement des frais de justice. Il a ainsi saisi récemment la direction de la composante pour prendre des mesures au niveau local.

**Monsieur LEMAIRE** réitère sa demande pour modifier l'intitulé de la commission égalité en commission égalité et non-discrimination, au regard de l'élargissement du travail de la commission. Il ne s'agit plus de s'intéresser simplement à l'égalité théorique mais d'entrer dans une égalité réelle.

**Monsieur NIGET** est tout à fait d'accord avec cette proposition.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le bilan de la commission égalité pour l'année 2023.

Le bilan de la commission égalité pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre. Deux membres ayant quitté la séance.

### 4.3 Rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023 – vote

**Madame MANDIN** propose de rappeler les axes sur lesquels le travail est basé depuis la validation du dernier schéma directeur qui s'achèvera en 2024 :

- AXE 1 : Abaisser les barrières pour une accessibilité universelle
  - Cet axe comporte 10 fiches. 9 des 10 actions sont réalisées ou en cours de réalisation. Un point particulier est à mentionner pour la fiche 1.3, concernant l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), car l'échéance réglementaire est fixée à 2024. La fiche 1.7 concernant la mise en place d'un guichet unique fait toujours l'objet de réflexions.
- AXE 2 : La vie étudiante
  - L'intégralité des actions est réalisée ou en cours de réalisation, l'ensemble étant coordonné par le Relais Handicap.
- AXE 3 : La vie des personnels
  - L'ensemble des actions est en cours de réalisation, mais reste à amplifier dans la mesure où l'Université d'Angers ne remplit pas à ce jour ses obligations d'emploi. La coordination est assurée par le service RH.
- AXE 4 : L'enseignement et la recherche
  - Toutes les actions sont à l'état d'expérimentation ou embryonnaires. Atypie Friendly représente aujourd'hui la seule mesure concrète de cet axe.

**Monsieur BARILLÉ** a été confronté personnellement à un dysfonctionnement avec un étudiant en situation de handicap. Lorsque les étudiants sont très handicapés, le relais n'est pas forcément adéquat et fonctionne très mal.

**Madame MANDIN** rappelle que les étudiants en situation de handicap sont reçus en consultation par le service de santé universitaire (SSU) qui préconise des aménagements d'études et/ou des aménagements d'examens. Le relais handicap travaille ensuite avec les scolarités pour mettre en place les aménagements prescrits, ce qui passe par le recrutement d'étudiants salariés mais aussi par le recrutement d'une assistante de vie universitaire depuis l'année dernière. Madame MANDIN n'a pas connaissance d'une seule situation qui soit restée sans réponse.

**Monsieur BARILLÉ** propose d'en rediscuter ultérieurement car l'étudiant secrétaire d'examens a été accusé de tricherie lors d'un examen.

**Madame MALLET** reconnaît que les enseignants ont considéré que l'étudiant en situation de handicap avaient de bonnes notes parce que l'étudiant secrétaire d'examens l'avait aidé. Il est toujours possible de faire mieux mais elle insiste aussi sur le fait que de nombreux éléments fonctionnent parfaitement dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

**Monsieur BARILLÉ** souligne aussi que l'étudiant en situation de handicap va sortir du système universitaire sans diplôme.

**Madame MANDIN** précise qu'il n'y a pas que des étudiants en situation de handicap qui sortent de l'Université sans diplôme. L'Université reçoit des étudiants en situation de handicap pour lesquels un système d'organisation fiable est mis en place qui permet de leur donner des chances de réussite équivalentes. Le problème amené dans le débat est celui de la triche qui concerne plein d'autres situations.

**Monsieur BARILLÉ** identifie un ensemble d'éléments qui ont fait que cet étudiant n'a pas été dans les meilleures conditions pour réussir.

**Madame MANDIN** conçoit que le système fonctionne plus difficilement pour certains étudiants que pour d'autres, et que l'université a parfois de la peine à recruter des preneurs de notes et des secrétaires d'examens. Même si le système est continuellement perfectible, elle pense qu'il est inscrit sur de bonnes bases. Madame MANDIN passe énormément de temps chaque semaine avec le SSU et les chargés d'accompagnement pour discuter de cas particuliers et réalise parfois de la médiation avec certains enseignants. En tout état de cause, elle estime que le système est crédible et inspire confiance aux différents interlocuteurs.

**Monsieur AKIN** identifie deux camarades de l'UNEF qui ont été secrétaires handicap et qui sont contactés régulièrement par le relais handicap pour reprendre cette mission. Ses camarades soulignaient notamment la pénibilité du travail avec une flexibilité des horaires. Il existe une échelle de rémunérations des étudiants, et note que le secrétaire handicap émarge à l'échelon 1. Il propose de le faire passer à l'échelon 2. Par ailleurs, monsieur le Président avait cité le Code de l'éducation lors d'un précédent CA car il mentionnait que l'Université devait avoir une attention particulière vis-à-vis des étudiants en situation de handicap. Monsieur AKIN a rencontré récemment un étudiant à qui on a refusé un triplement et aimerait connaître les critères qui permettent de prononcer ou pas un triplement pour un étudiant en situation de handicap.

**Madame MANDIN** pense qu'un travail reste à effectuer sur l'engagement étudiant c'est-à-dire que l'Université doit pouvoir valoriser cet engagement en termes de compétences.

**Monsieur ROBLÉDO** reconnaît qu'il existe des marges de progrès mais il ne faudrait pas mettre en exergue un exemple particulier pour dire que le système ne fonctionne pas dans sa globalité. Il suggère de proposer des actions de formation aux équipes pédagogiques parce que le triplement est une décision du jury et non du président.

**Madame MALLET** souhaite remercier Madame MANDIN pour ses explications auprès des équipes pédagogiques.

**Madame MANDIN** identifie une réelle dynamique avec tous les services mais aussi entre schémas directeurs. Elle travaille très bien avec la commission égalité, autour de la question du schéma de la vie étudiante, du Campus Day, etc. Elle se permet de souligner le fait que, dans les réunions et les formations, les enseignants sont malheureusement insuffisamment présents. Il ne s'agit pas de militantisme mais de respect du droit. L'accessibilité numérique constitue ainsi un véritable levier dans l'évolution pédagogique mais il reste énormément de travail.

**Monsieur CHAUVET** prend l'exemple d'un secrétaire d'examen qui était en soutien d'un étudiant aveugle. Or, ce secrétaire d'examen ne comprenait pas ce que l'étudiant en situation de handicap lui disait. Il ne savait même pas utiliser le Code civil, ce qui interroge. Cet étudiant en situation de handicap panique dorénavant à l'approche d'un examen parce qu'il a eu trop de mauvaises expériences.

**Madame MANDIN** explique que les responsables d'année doivent absolument évoquer ces problématiques lors des réunions de rentrée et identifier des étudiants, dans leurs effectifs, qu'ils sentent aptes et prêts à faire ce travail pour lequel ils seront rémunérés. Le relais handicap, avec 2,5 personnels, n'a pas les moyens, seul, d'aller chercher le bon étudiant pour réaliser ce travail. Il faut sensibiliser les étudiants et les encourager à se porter candidat.

**Madame MALLET** ajoute que les étudiants salariés de l'Université d'Angers peuvent demander un régime spécial d'études pour moins de 10 heures de travail par mois, afin qu'ils soient mieux valorisés.

**Monsieur CHAUVET** aimerait savoir si une recommandation du SSU dans le cadre d'un aménagement d'examen doit forcément être suivie d'effet.

**Madame MANDIN** répond que le SSU est très demandeur d'échanges avec les composantes sur la question des aménagements, ce qui est possible et ce qui n'est pas compatible. Certaines composantes font connaître des difficultés pour mettre en place des aménagements. Si une composante s'oppose par exemple à l'utilisation de l'ordinateur personnel, le relais handicap peut fournir un ordinateur avec un correcteur d'orthographe.

**Madame CHARLES** précise que les ordinateurs dans le cadre des examens sont généralement prêtés par les scolarités ou, à défaut, l'ordinateur personnel est utilisé. Il arrive que certaines scolarités manquent de matériel équipé du logiciel en question.

**Madame MALLET** indique que l'étudiant doit pouvoir composer sur un ordinateur.

**Madame MANDIN** estime que les enseignants ont la capacité de s'opposer à l'utilisation de l'ordinateur personnel.

**Madame LEFRANÇOIS** note une nécessité de communication entre le relais handicap et l'ensemble des enseignants-chercheurs. Elle suggère la transmission d'un livret pour qu'il y ait une traçabilité et que les enseignants puissent s'y reporter.

**Madame MANDIN** souhaite déjà que les enseignants connaissent les bons interlocuteurs. Le relais handicap essaie d'être présent lors des réunions de rentrée mais il est certainement possible de faire encore mieux, et le relais handicap va s'y employer.

**Monsieur LEMAIRE** rappelle que la première des discriminations est le handicap et se réjouit qu'il y ait une entité spécifique à la faculté qui y soit dédiée. Sa question porte sur les moyens. Il aimerait connaître le montant du budget dont dispose le relais handicap et savoir si ce dernier estime qu'il est suffisant au regard des nécessités qui apparaissent.

**Madame MANDIN** ne gère pas de budget en tant que chargée de mission handicap. La mission handicap est en effet une brique de la politique égalité de l'Université d'Angers. Un travail en transversalité s'opère entre le relais handicap et d'autres services support comme le pôle accompagnement au sein de la DEVEC, le SUIO-IP, etc. Elle trouve qu'il s'agit d'une bonne manière de travailler car le handicap est une question transversale. Insuffler la politique de l'accessibilité dans chacun des services est essentiel selon elle. L'établissement peine plus à recruter les preneurs de notes, les secrétaires d'examens, les tuteurs, etc. qu'à financer les actions. Madame MANDIN voit plutôt sa mission comme une mission de

coordination et de diffusion d'informations et de bonnes pratiques. Elle est aussi favorable à renommer la commission égalité en commission égalité et non-discrimination car la question de la discrimination des personnes en situation de handicap est majeure. C'est en effet la première cause de saisie du défenseur des droits pour la sixième année consécutive.

**Madame MALLET** ajoute que le département Réussite et Égalité des chances finance tous les contrats des étudiants salariés et a permis le recrutement d'une assistante de vie universitaire pour un étudiant de la faculté LLSH.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023.

Le rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

#### 4.4 SPAN – Plan annuel 2024 – vote

**Monsieur AMIARD** rappelle que l'Université d'Angers a voté l'année dernière son premier schéma pluriannuel d'accessibilité numérique dans le cadre du schéma directeur handicap. Elle fait dorénavant partie des 5 % d'établissements qui s'occupent d'accessibilité numérique.

**Madame CHARLES** propose tout d'abord de présenter les réussites du plan 2023. L'Université d'Angers peut s'enorgueillir d'avoir formé la direction de la communication qui est au cœur de l'accessibilité numérique mais également 20 % des développeurs. Plus de 250 personnes ont été sensibilisées via des réunions d'information, ateliers et conférences. Par ailleurs, plus de 500 étudiants ont été accompagnés et/ou concernés par un aménagement. Les outils déployés sont les suivants : 1 espace Moodle dédié ; 1 mémo des 10 bonnes pratiques ; 3 guides de conception.

Dans le cadre du plan annuel 2024, les actions principales porteront sur une campagne d'audits d'accessibilité et la mise en place de formations dédiées aux équipes enseignantes inscrites au plan de formation. L'objectif est de renforcer la dynamique initiée en 2023.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le plan annuel 2024 du Schéma Directeur d'Accessibilité Numérique.

Le plan annuel 2024 du Schéma Directeur d'Accessibilité Numérique est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### 4.5 Bilan de Nightline – vote

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que l'Université d'Angers, l'Université de Nantes et Le Mans Université ont financé la mise en place d'une plateforme Nightline sur Angers, via des financements externes. Pour faire perdurer le dispositif, il faut que le bilan d'activité de l'association soit soumis au vote du CA, d'où l'objet de la présentation d'aujourd'hui.

**Madame SOHIER**, déléguée territoriale depuis septembre 2023, informe que Nightline est une association pour l'amélioration de la santé mentale étudiante, notamment via un

dispositif d'écoute basé sur le pair à pair. Cette association est nationale mais a un fonctionnement territorial, avec 6 antennes et 8 plateaux d'écoute. Une antenne a été ouverte à Angers en mars 2022 puis une autre en avril 2023 à Nantes. Nightline a été certifié Qualiopi cet été et vient de signer une convention avec France Universités au niveau national. L'association dispose de 3 volontaires en service civique qui se déplacent au Mans, à Angers et à Nantes pour 32 interventions de janvier à octobre 2023, soit 32 000 étudiants touchés. L'objectif est de sensibiliser les étudiants à la santé mentale et de partager les expériences. Un annuaire est disponible pour que les étudiants puissent trouver les soutiens psychologiques près de chez eux. Nightline vient de lancer une campagne intitulée « Tête la première » qui porte sur le sport, en lien avec les Jeux Olympiques 2024.

**Monsieur GOMES**, co-président de Nightline Angers et étudiant en médecine, comptabilise 42 bénévoles en Pays de la Loire dont 23 à Angers et 19 à Nantes, avec une majorité d'étudiants en psychologie. L'accompagnement des bénévoles a été renforcé à l'été 2023 par l'intermédiaire d'une formation entre les membres du conseil local, d'une formation en gestion de projet et postures, d'une formation sur le surmenage associatif. Par ailleurs, des responsables dans l'accompagnement des bénévoles ont été mis en place. Un service d'écoute est proposé aux étudiants et des professionnels accompagnent les bénévoles. La ligne d'écoute est disponible par téléphone et par tchat, tous les soirs, de 21h à 2h30 du matin. La ligne francophone est ouverte tous les soirs et la ligne anglophone est ouverte du jeudi au lundi. Les quatre principes de la ligne d'écoute sont les suivants : la confidentialité, la non-directivité, le non-jugement et l'anonymat. Il y a eu 1 917 contacts reçus et 679 contacts pris, soit 36 %. Il y a en moyenne 5 permanences sur les Pays de la Loire par semaine et 77 % des contacts se font par tchat. Les principaux sujets abordés sont la vie avec les autres, la santé mentale, la vie personnelle et la santé physique. Les appelants ont donné une note de 4,2/5 pour la ligne d'écoute. 75 % des appelants déclarent se sentir mal avant d'appeler et 70 % déclarent se sentir mieux après cet appel.

**Madame SOHIER** liste les différents partenaires tout en précisant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a doublé son financement en 2023. En termes de perspectives, il s'agit de consolider la formation des écoutants. Une réflexion porte notamment sur les pratiques d'écoute. Nightline souhaite aussi renforcer les capacités de décrochage des contacts, permettre à davantage d'acteurs de rejoindre le projet et avoir une nouvelle répartition des dépenses. L'association a demandé moins d'argent cette année au consortium universitaire car elle a trouvé plus de partenaires. L'Université d'Angers a beaucoup soutenu l'association depuis son lancement.

**Monsieur DELABAERE** salue cette initiative. Il aimerait avoir des précisions sur ce qui est entendu par « renforcer les capacités de décrochage des contacts ». Par ailleurs, il aimerait savoir comment les écoutants arrivent à prendre de la distance par rapport aux récits qu'ils recueillent.

**Madame SOHIER** indique que le taux est de 35 % et l'objectif est de prendre davantage de contacts. Les écoutants effectuent du qualitatif, ce qui fait que certains appels durent plus d'une heure. Être écoutant est déjà un gros engagement et il s'agit de les préserver pour qu'ils réussissent aussi leurs études. Une piste serait d'ouvrir plus tôt la ligne d'écoute pour éviter un pic d'appels à 21h.

**Monsieur GOMES** explique que la formation des écoutants s'étale sur deux week-ends lors desquels le but est de chercher à explorer toutes les situations possibles, qui vont de

l'agression à la tentative de suicide. Tous les bénévoles partagent leur expérience de permanences dans le cadre des groupes de pratiques, ce qui permet de faire baisser la pression. Une psychologue de recours est également disponible et peut être contactée sous 24 heures. Un débriefing est enfin organisé entre chaque appel pour évoquer le thème de l'appel et ce qu'on en a appris.

**Monsieur CHRISTOFOL** aimerait savoir si cet engagement étudiant est valorisé.

**Monsieur GOMES** confirme que cet engagement peut être valorisé.

**Madame SOHIER** présente le budget avec une comptabilité analytique qui permet de tracer toutes les dépenses. Les dépenses sont moins importantes que ce qui avait été planifié parce que Nightline ne dispose pas encore de son propre local à Nantes. Le poste d'une psychologue est financé par la Région et trois autres psychologues sont des services extérieurs. Elle évoque également des frais liés aux supports des campagnes de prévention et d'information et des frais liés aux déplacements et missions (formation des bénévoles et des volontaires en service civique, transport pour se rendre sur les campus, organisation de deux séminaires de cohésion, etc.). La prévision de dépenses était de 156 k€ et elles seront plutôt de 147 k€. En matière de recettes, Nantes Université finance l'association à 38 k€ puis l'Université d'Angers à 27 k€, Le Mans Université à 11 k€ et le CROUS à 10 k€. Les Universités donnaient jusqu'alors 1 € par étudiant et l'objectif est de passer à 0,70 € par étudiant en 2024.

**Madame LEFRANÇOIS** note qu'il est extrêmement rare que les demandes de subventions à l'Université soient à la baisse.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote le bilan de Nightline.

Le bilan de Nightline est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 5. International

### 5.1 Stratégie de l'International – vote

**Madame PASSIRANI** rappelle que les activités à l'international de l'Université d'Angers sont riches et multiples, notamment par les liens qui existent entre la direction de l'international, les services relations internationales dans les composantes et les référents internationaux. Elle évoque également un grand nombre d'équipes motivées qui ont envie de travailler ensemble et qui ont été soutenues politiquement. Il s'agit maintenant de donner du sens aux actions en soutenant l'internationalisation des actions, en participant à une politique d'inclusion et de solidarité et en renforçant le rayonnement et l'attractivité de l'Université d'Angers. Pour ce faire, il faut avoir une vision commune et travailler ensemble sur les différentes actions afin de les rendre plus lisibles en interne et plus visibles en externe. Il s'agit enfin de trouver des leviers pour obtenir des financements via des appels à projet, des partenaires, etc.

**Madame HOCQUET** indique que la stratégie se déroule en trois phases. La première a consisté en la réalisation d'un certain nombre d'entretiens et d'ateliers avec des acteurs clés de l'ensemble de l'Université d'Angers : Gouvernance ; Directions (Doyens, DI, DGS,

DRIED) ; Référents internationaux (RI) pédagogiques et administratifs des 8 composantes ; Sélection d'étudiants ; Directeurs des SFR. Cette première phase a permis de réaliser un diagnostic. La deuxième phase permet de définir des axes stratégiques (4) et des objectifs (16). Le plan d'action débutera une fois que la stratégie aura été validée par le CA, avec la mise en place de groupes de travail et d'indicateurs clairs et mesurables.

**Madame PASSIRANI** annonce, en termes de diagnostic, que l'Université d'Angers se situe dans la moyenne nationale. Il y a ainsi 14 % d'étudiants internationaux, 125 nationalités représentées, 20 doubles et triples diplômes européens, 1 formation par composante intégralement en anglais, 350 partenaires internationaux, 3 réseaux internationaux, 40 % de doctorants internationaux, 39 % de publications scientifiques avec des partenaires internationaux, 30 thèses en cotutelle, 21 projets européens en cours et 10 laboratoires internationaux associés.

Il faut savoir que le large éventail de partenaires associés est à la fois une force et une faiblesse comme l'a rappelé le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). En termes de forces, elle cite l'appartenance à des réseaux nationaux et internationaux (Erasmus+, ISEP, BCI, AUF, ADCUEFE, Euraxess, MEnS...), des labels (Bienvenue en France, HR), un encadrement administratif cohérent avec une bonne collaboration au sein des équipes chargées de l'internationalisation (direction de l'international, référents internationaux), des laboratoires de recherche dynamiques à l'international, une offre et des résultats de mobilité satisfaisants, un site internet dédié aux internationaux, un catalogue de Summer Schools internationales, des dispositifs d'accueil et d'intégration des internationaux et des étudiants engagés dans la vie de l'Université d'Angers.

**Madame HOCQUET** note, en termes de faiblesses, un manque de priorisation des partenariats internationaux, un problème de lisibilité et de valorisation des thématiques phares et des succès à l'international, une sous-dotation générale de l'Université qui se ressent sur la gestion des activités d'internationalisation, des ressources financières et humaines limitées, une absence de réseau d'ALUMNI, une offre de cours en anglais encore limitée et hétérogène, une offre de cours difficile à exploiter par les étudiants, des dispositifs d'évaluation de la mobilité insuffisants, un manque de pratiques d'internationalisation à domicile et de culture de l'Internationalisation, un manque de connaissance de l'activité internationale et un turn-over des étudiants ayant un impact sur la continuité des actions.

En termes d'opportunités, **Madame PASSIRANI** mentionne un fort soutien politique à la création d'une stratégie internationale à l'échelle institutionnelle, une gouvernance participative qui permet d'inclure l'ensemble des parties prenantes pertinentes pour l'élaboration d'une stratégie, une adhésion de l'ensemble des personnels en lien avec l'international, un souhait exprimé de mutualisation des actions entre composantes, une alliance européenne EU GREEN (Transitions), des étudiants en attente d'actions fortes en lien avec la durabilité, de nouveaux formats d'internationalisation de la formation (BIPs, COILs, micro-masters...), une qualité de vie à Angers et un des meilleurs taux de réussite en licence en 3 ans de France.

Enfin, en termes de menaces, **Madame HOCQUET** évoque la géopolitique mondiale (multiplicité des crises, des conflits...), le changement climatique et les déplacements, la précarité des étudiants (français et internationaux), une situation du logement tendue (entrants et sortants), une diminution du soutien financier régional de certains projets et

une concurrence des autres établissements d'enseignement supérieur de la région ou au niveau national.

**Madame PASSIRANI** et **Madame HOCQUET** présentent ensuite les axes de la stratégie internationale 2023-2027 avec différents objectifs associés :

- **Axe 1 : Prioriser les partenariats internationaux**
  - Identifier et promouvoir les partenariats structurants à l'international
    - Mettre en place des critères communs et des grilles d'évaluation
    - Renforcer les liens formation-recherche
    - Renforcer les partenariats au sein de l'Europe
  - Diffuser le catalogue des partenaires internationaux existants
    - Mettre à jour la cartographie des partenariats
    - Former la communauté à l'utilisation de la base de données commune
  - Optimiser la participation aux projets européens
    - Cibler en priorité les appels à projet les plus stratégiques pour l'établissement
    - Compiler les compétences des enseignants-chercheurs pour faciliter les mises en relation
  
- **Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international**
  - Définir une stratégie concernant les doubles et triples diplômes
    - Identifier les partenaires cibles
    - Amender et diffuser le guide à l'intention des composantes
  - Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'offre de formation existante
    - Systématiser le contenu des syllabi
    - Augmenter l'offre de cours en anglais
    - Travailler à l'accessibilité des cours existants
  - Promouvoir la francophonie
    - Retravailler la feuille de route du chargé de mission
  - Valoriser les axes de recherche de l'Université d'Angers
    - Renforcer les dispositifs de soutien et d'incitation aux projets européens et internationaux
  - Repenser le modèle et la mise en œuvre des programmes courts
    - Proposer des webinaires d'informations sur les BIP, COILS, Summer Schools, micro-masters, semaines internationales...
  
- **Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité**
  - Renforcer la qualité des partenariats de mobilité
    - Mettre en place un système d'évaluation de la qualité de la mobilité (outils et critères communs) en lien avec les partenaires
  - Promouvoir les mobilités dans l'ensemble des formations
    - Organiser des événements de valorisation en collaboration avec les composantes
  - Favoriser et soutenir la mobilité des personnels
    - Prendre en compte les mobilités des personnels dans leur évolution professionnelle
  - Sensibiliser aux pratiques et avantages de l'internationalisation
    - Faciliter l'échange de bonnes pratiques d'internationalisation à domicile (plateforme)

- Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'Université d'Angers
  - Renforcer les dispositifs d'accueil des internationaux
    - Promouvoir le Buddy program
    - Créer un questionnaire homogénéisé d'évaluation de la mobilité entrante
    - Travailler les liens avec Campus France
  - Organiser des événements interculturels sur les campus
    - Partager un agenda des événements et dispositifs interculturels existant dans les composantes
  - Accompagner la réussite des étudiants internationaux
    - Développer des dispositifs d'accompagnement personnalisé, particulièrement pour les étudiants hors échange et/ou sur les campus délocalisés
  - Renforcer l'accompagnement des chercheurs internationaux
    - Développer une offre de service adaptée

Madame PASSIRANI indique que le déploiement et le suivi du plan d'action sera effectué par elle-même en termes de suivi politique et la Direction de l'International avec l'aide de la commission RI, en lien avec la DRIED et la DEVEC, pour tout ce qui concerne le suivi opérationnel. Des groupes de travail et des séminaires de travail seront mis en place et une présentation annuelle aura lieu au sein de la commission RI. Un bilan sera enfin présenté tous les deux ans au CA. Pour information, le CAc du 13 novembre 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette stratégie de l'International.

**Monsieur AKIN** avait contacté la direction à l'international pour un étudiant en informatique car sa formation était dépourvue de convention Erasmus. Il se demande comment ce genre de situation peut encore arriver.

**Madame HOCQUET** répond qu'il s'agit d'un cas très spécifique. Cet étudiant a été orienté vers le seul accord qui correspond à sa filière mais il souhaitait absolument partir dans un pays anglophone. Les services ont pris contact avec le partenaire suédois pour lui permettre de faire sa mobilité en Suède. Or, le partenaire avait accepté mais avec des contreparties.

**Monsieur ROBLÉDO** soumet au vote la stratégie de l'International.

La stratégie de l'International est approuvée.  
 Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h35.

**Christian ROBLÉDO**  
 Le Président de l'Université d'Angers

**Françoise GROLLEAU**  
 La Vice-présidente du Conseil d'administration

## **6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 23 novembre 2023**

# Conseil d'Administration du jeudi 23 novembre 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Perspectives et moyens
4. Vie de l'établissement
5. International
6. Décisions prises par délégation du CA au Président

# 1. Informations

1-1 Parcoursup

1-2 Mon Master

# 1-1 Parcoursup

**→ Évolution des capacités d'accueil de 2017 à 2024**

**POUR INFORMATION**

# 1-2 Mon Master

**→ Évolution des capacités d'accueil de 2018 à 2024**

**POUR INFORMATION**

# 2. Procès-verbal

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2023 –  
**vote**

# 3. Prospectives et moyens

3-1 Admission en non-valeur – **vote**

3-2 Appel à cotisation Anjou Interlangues :

- Part fixe 2023-2024 – **vote**

# 3.1 Dossiers d'admission en non-valeur

Proposition d'admission en non-valeur des créances de l'université dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence après recherches infructueuses des débiteurs.

## II - Dossiers proposés en admission en non-valeur - CA du jeudi 23 novembre 2023

Date du Titre ou écriture	Références	Débiteur	Objet	Débit (Titres émis)	Crédit (Recouvré)	Solde admis en Non Valeur	Observations
04/10/2022	Compte 41100000 Facture n°210041681	PMO TOURISME A VELO 2 voie Edith Piaf 86100 CHATELLERAULT	Inscription au Forum des métiers de l'Esthua 2022	200,00	0,00	200,00	Bodacc : avis de radiation du RCS, le 27/09/2022, soit avant le forum et l'émission de la facture 15/12/2022 : relance téléphonique restée sans réponse 15/12/2022 : mail de relance resté sans réponse.
14/12/2022	Compte 46300000	[REDACTED] Hélène [REDACTED] 72332 SEGRIE	Trop perçu : congé maternité sans traitement entre Novembre et Décembre 2019	2 105,43	1 378,38	727,05	Janvier à Juin 2020 : envoi de plusieurs lettres de relances en courrier simple et recommandé 15/10/2020 : Demandes de renseignements DGFIP 04/12/2020 : SATD à la DGFIP infructueuse 25/05/2021 : SATD Pôle Emploi Nantes infructueuse Février 2022-Décembre 2022 : Plusieurs demandes FICOBA envoyées et SATD auprès de la Société Générale et le CRCA ayant permis de recouvrer la somme de 1 378,38 euros Mai et Juillet 2023 : SATD auprès de la SG et du CRCA, le solde des comptes est insuffisant, pour la mise en place d'une saisie.

# 3.1 Dossiers d'admission en non-valeur

Date du Titre ou écriture	Références	Débiteur	Objet	Débit (Titres émis)	Crédit (Recouvré)	Solde admis en Non Valeur	Observations
15/11/2022	Compte 46300000	[REDACTED] Jama [REDACTED] 49000 ANGERS	Trop perçu paie suite à des arrêts maladie entre juin et septembre 2022	179,83	0,00	179,83	Plusieurs lettres de relances en courrier simple et recommandé entre Novembre 2022 et Mai 2023. 23/05/2023 : Demande FICOBA 07/06/2023 : Saisie bancaire CRCA 12/07/2023 : courrier reçu du CRCA, le solde du compte ne permet pas de saisie.
14/04/2023	Compte 46300000	[REDACTED] Cédrick [REDACTED] 49000 ANGERS	Trop perçu paie suite au décès de l'agent	1 575,28	595,92	979,36	Courrier DRH signé du Président le 13 juin 2023 demandant l'abandon de la procédure de recouvrement.
						2 086,24	

# 3.2 Appel à cotisation Anjou interlangues 2023-2024

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la cotisation à Anjou interlangues pour l'année 2023-2024.

La convention avec l'association Anjou Inter Langues prévoit que l'Université d'Angers paie un forfait, appelé « part fixe », révisable chaque année universitaire.

L'association permet à tous les étudiants de l'UA d'apprendre ou de se perfectionner gratuitement dans plusieurs langues vivantes :

- Allemand
- Arabe
- Chinois
- Japonais
- Portugais
- Russe

Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire **2021-2022 était fixé à 16 580€**, pour l'année universitaire **2022-2023 : 17 160€**.

Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire **23/24 s'élève à 17.420,00 euros** (dix-sept mille quatre cent vingt euros).

**POUR VOTE**

# 4. Vie de l'établissement

4-1 Bilan du plan sobriété énergétique – **vote**

4-2 Bilan commission égalité pour l'année 2023 – **vote**

4-3 Rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023 – **vote**

4-4 SPAN – Plan annuel 2024 – **vote**

4-5 Bilan de Nightline – **vote**

# 4.1 Bilan du plan sobriété énergétique

# Plan de sobriété - Transition 2030

## Bilan d'étape

# 7

thématiques

- Pilotage & stratégie
- Gestion du parc immobilier
- Numérique
- Sensibilisation et formation
- Mobilité
- Activités (Recherche & formation)
- Stratégie achats

3 temporalités visées :

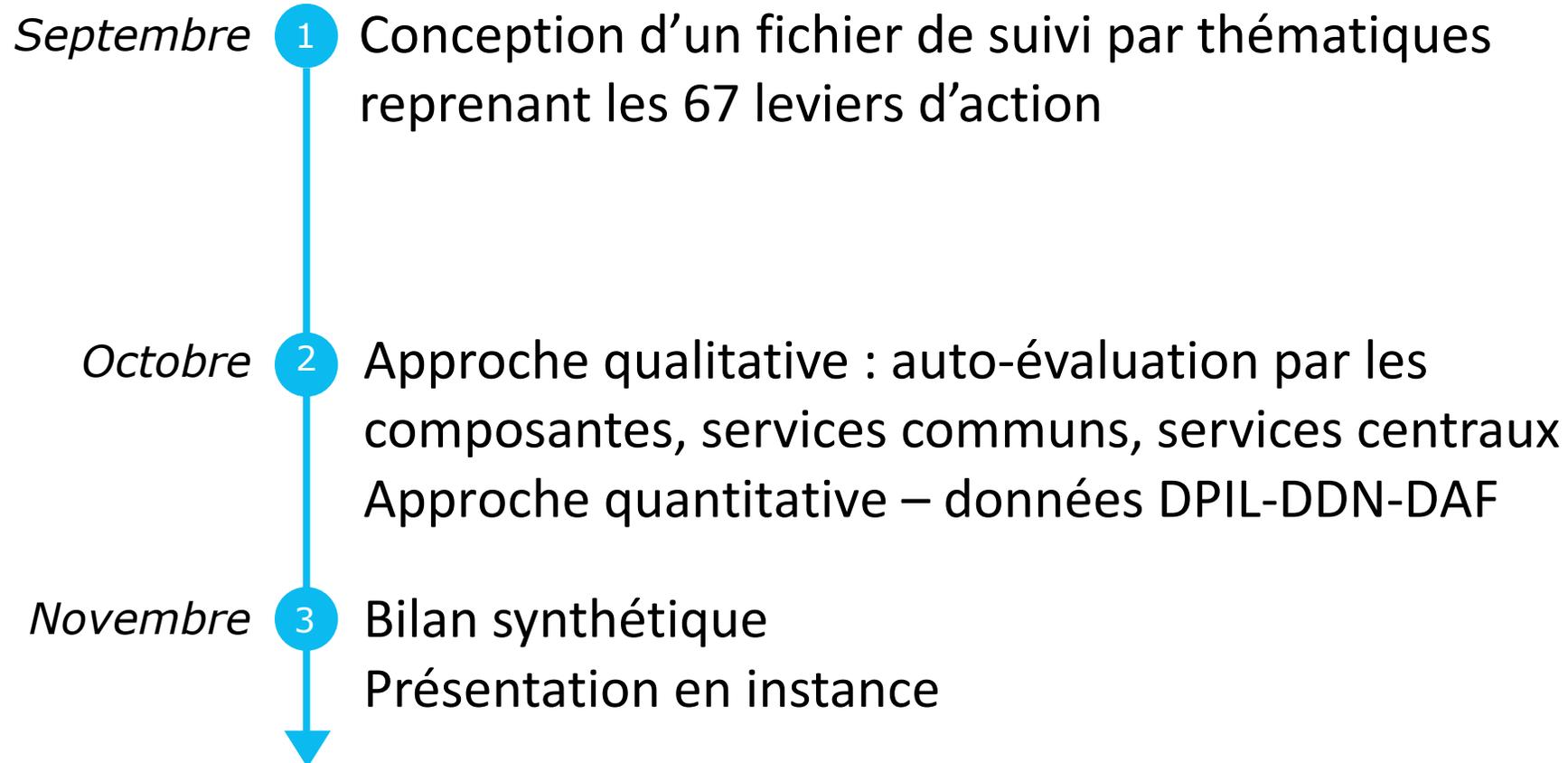
- Impact à court terme : fin 2022  
= leviers d'action immédiat
- Impact à horizon 2024  
= leviers d'action en cours ou à étudier
- Impact à horizon 2030  
= leviers d'action à étudier

# 67

leviers  
d'action

N+1

# Un bilan



# Focus

7

thématiques

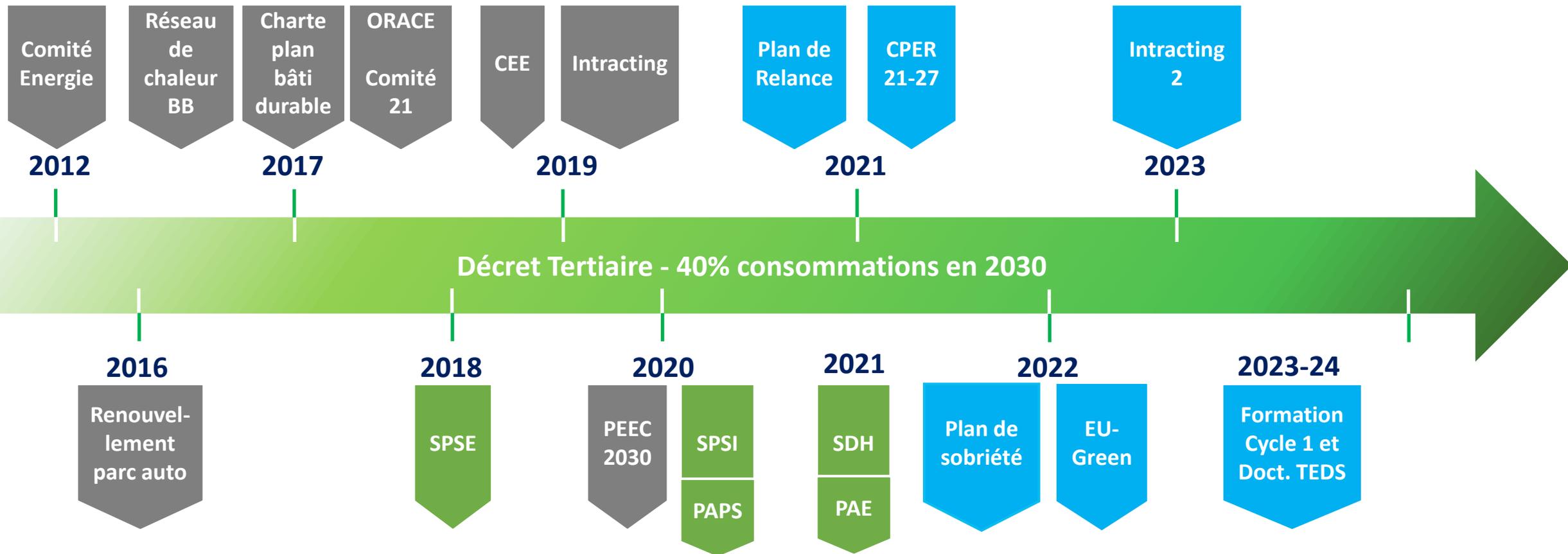
- **Pilotage & stratégie**
- Gestion du parc immobilier
- Numérique
- Sensibilisation et formation
- Mobilité
- Activités (Recherche & formation)
- Stratégie achats

18

leviers  
d'action

DOCUMENT DE SEANCE

# Actions structurantes



# Pilotage & stratégie



- Mise en place d'une cellule de crise PCA (Plan de continuité d'activité) électrique
- Organisation de la DGS : 1 DGA en charge de la coordination des actions
- Séminaire des cadres relatif au plan de sobriété (Transition 2030) en février 2023 – 46 participants
- Regrouper les personnels dans un ou deux bâtiments lors des fermetures administratives et congés universitaires
- Challenger les équipes

Du 18 sept. au 8 déc.

**PARTICIPEZ  
AU CHALLENGE  
ENVIRONNEMENTAL**

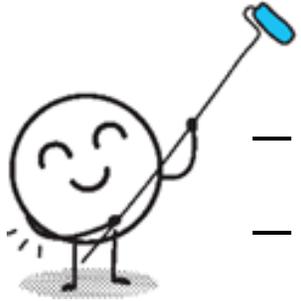
**3 mois pour agir**  
en solo et en équipe

- des missions
- des éco-gestes
- des quiz



+ d'infos

# Pilotage & stratégie



- Mettre en place la comitologie dédiée
- Etablir une charte de la sobriété
- Engager la réflexion sur la capitalisation / réinjection des économies d'énergie
- Recruter / former des ambassadeurs de la sobriété - transition (étudiants & personnels)
- Optimiser les emplois du temps des étudiants afin de réduire les plages de chauffage

# Focus

7

thématiques

- Pilotage & stratégie
- **Gestion du parc immobilier**
- Numérique
- Sensibilisation et formation
- Mobilité
- Activités (Recherche & formation)
- Stratégie achats

13

leviers  
d'action

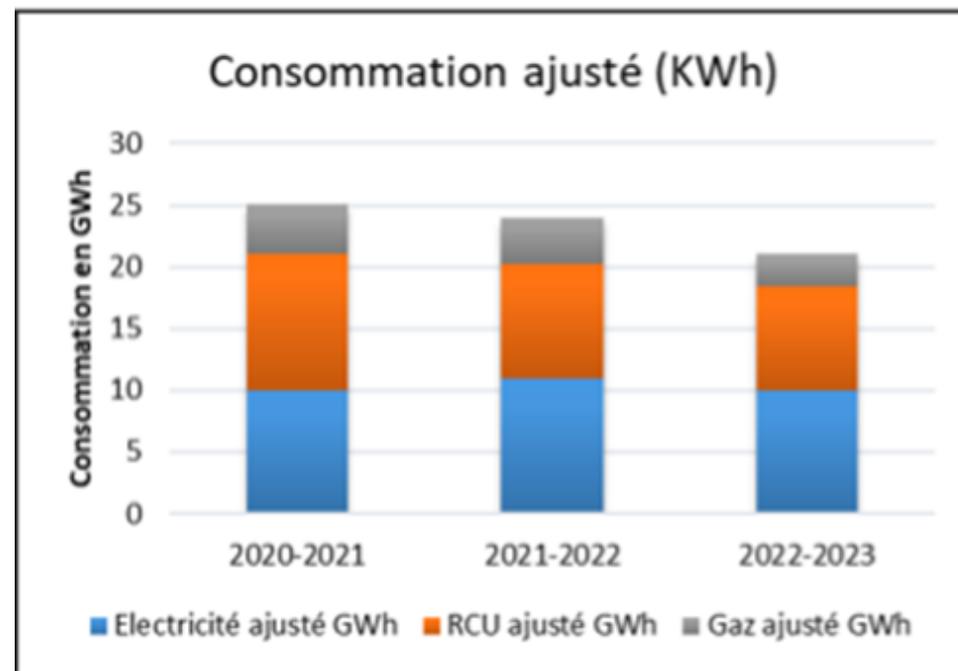
# Gestion du parc immobilier



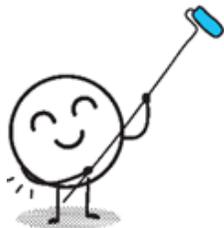
- Limitation du chauffage à 19° et adapter les températures aux usages (en cours)
- Optimisation des fermetures des locaux : congés, regroupements de personnels, télétravail
- Travaux de rénovation énergétique :

CPER = Sciences | LLSH |

PDR = BU BB | Département médecine



# Gestion du parc immobilier



- Mettre à jour le SPSI en 2024 et établir un deuxième plan pluriannuel de transition énergétique (Intracting 2 ou autre)
- Etude en cours pour analyser le potentiel de production d'énergie par l'UA
- Accélérer le déploiement de la Gestion Technique Centralisée GTC pour le pilotage du chauffage

# Focus

7

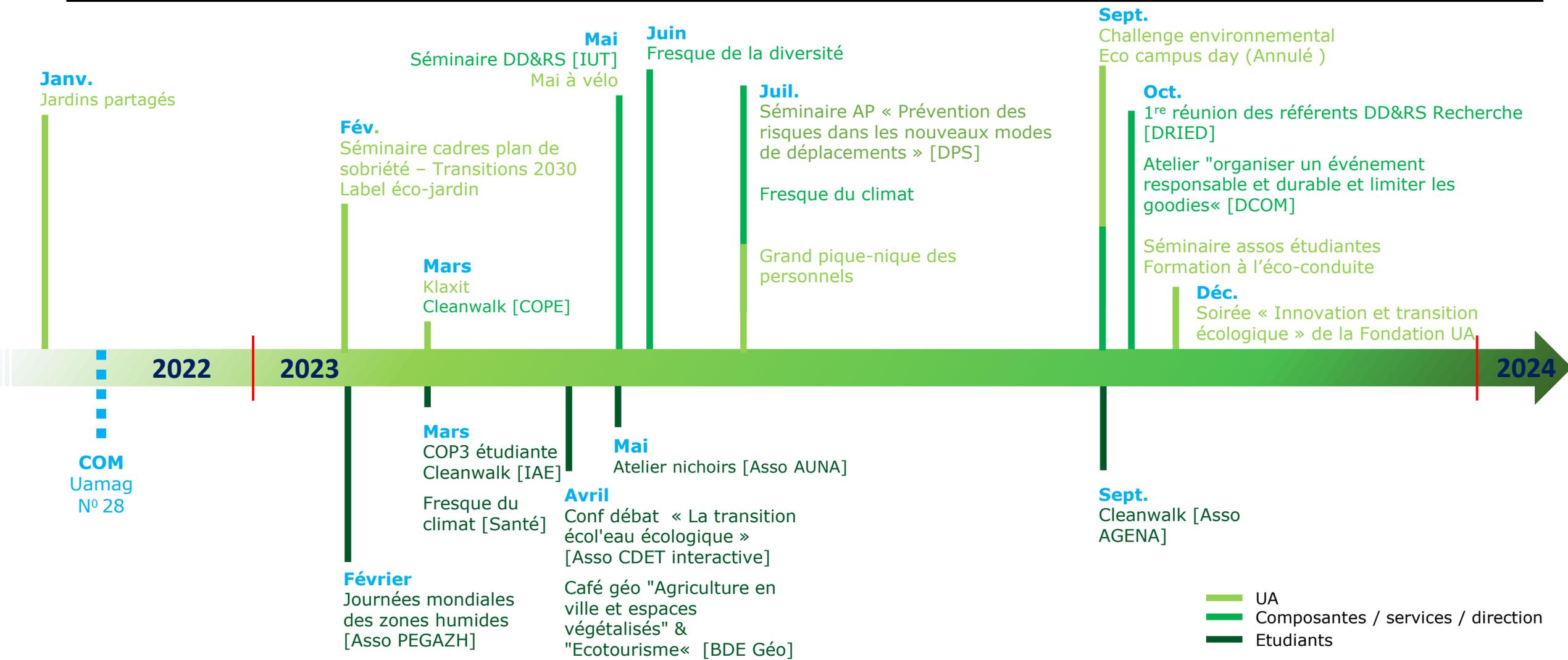
thématiques

- Pilotage & stratégie
- Gestion du parc immobilier
- Numérique
- **Sensibilisation et formation**
- Mobilité
- Activités (Recherche & formation)
- Stratégie achats

14

leviers  
d'action

# Quelques actions de sensibilisation...



# Actions de communication

<p><b>Info</b></p> <p>30 min./jour d'éclairage inutile = 110 heures d'éclairage au bout d'un an.</p> <p></p>	<p><b>Éco-geste</b></p> <p>Je pense à éteindre la lumière dans les pièces inoccupées !</p>
<p><b>Info</b></p> <p>Fabriquer des appareils électroniques a un impact sur l'environnement.</p> <p></p>	<p><b>Éco-geste</b></p> <p>Je donne, répare, vends ou recycle mes appareils !</p>
<p><b>Info</b></p> <p>Diminuer le chauffage de 1°C équivaut à 7% d'économie d'énergie</p> <p></p>	<p><b>Éco-geste</b></p> <p>Je baisse le chauffage quand la pièce est inoccupée !</p>
<p><b>Info</b></p> <p>2 étages en ascenseur = 1 ampoule Led allumée pendant 2 heures.</p> <p></p>	<p><b>Éco-geste</b></p> <p>Je prends quand je le peux les escaliers plutôt que l'ascenseur !</p>



## LA MOBILITÉ à l'ua,

et si on changeait nos habitudes dès la rentrée ?

- 1 Réinventons nos déplacements inter-campus angevins**

  - Empruntez un **vélo électrique**.  
Disponibles : Présidence / Sciences / BU St-Serge.
  - Adoptez le tramway et/ou le bus.  
Les lignes A, B et C du TRAM desservent les 3 campus.

3 à 4 cartes disponibles à l'accueil de votre Composante / Direction / Structure  
1 trajet = 1h.


- 2 Pour aller plus loin ...**

Testez l'**autopartage**  
1 à 2 cartes disponibles dans chaque Composante / Direction / Service  
1 réservation possible 3 mois à l'avance 24h/24  
Réservation modulable via smartphone.




- 3 Pour aller encore plus loin ...**

  - Véhicules UA**  
Véhicules électriques, hybrides, essence et diesel réservables via l'application **Open Fleet**.  
Réservation possible via votre PC ou smartphone dès fin septembre.  
Ouverture du véhicule grâce à votre carte pro.
  - Le train**  
Pour tous les déplacements de moins de 4h.

- 4 Et l'avion**

Pour des mobilités ne dépassant pas un impact carbone équivalent à 100 kg de CO<sup>2</sup> par jour et par personne.  
Voir stand Bilan carbone (outil : Labo 1point5)





# Actions de diffusion

1 page web dédiée

<https://www.univ-angers.fr/fr/universite/strategies-et-grands-projets/sobriete-energetique/plan-d-actions.html>

» UNIVERSITÉ » STRATÉGIES ET GRANDS PROJETS » SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE » PLAN D'ACTIONS



## Plan d'actions de l'UA

Dans un contexte géopolitique visant à faire face au risque de pénurie et à sortir des énergies fossiles, l'université se donne comme objectif, conformément à la demande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de réduire de 10% sa consommation énergétique d'ici 2 ans.

Pour y parvenir elle a mis en place un plan d'actions comprenant 7 axes qui sera voté le 15 décembre 2022 par les membres du Conseil d'administration. "Ce plan n'est pas figé, précise Stéphane Amiard, vice-président Patrimoine, Transition écologique et Numérique. Il sera amené à évoluer en fonction des opportunités et des freins rencontrés".

## 67 leviers d'actions

- + Gestion du parc immobilier
- + Mobilité
- + Numérique
- + Pilotage et stratégie
- + Sensibilisation et formation
- + Stratégie d'achat
- + Activités (recherche & formation)



# Sensibilisation et formation



- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation
- Déployer le référentiel TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable) cycle 1 et doctorat
- Former les élus aux enjeux de TEDS
- Former les enseignants de l'ESR aux TEDS
- Proposer un outil pour calculer son empreinte carbone
- Développer des formations certifiantes courtes et modulables pour la FTLV

# Focus

# 7

thématiques

- Pilotage & stratégie
- Gestion du parc immobilier
- Numérique
- Sensibilisation et formation
- Mobilité
- **Activités (Recherche & formation)**
- Stratégie achats

# Activités de recherche et formation



## EU GREEN | Allocations doctorales

Financements d'allocations doctorales en codirection entre l'UA et une ou plusieurs universités membres de l'alliance EU GREEN | 114 000 €

A screenshot of the 'Simulateur Labo1point5' website. The page has a dark header with the 'paps 1point5' logo and navigation links for 'GES 1point5', 'Scénario 1point5', 'Les initiatives', and 'Simulateurs'. A large blue arrow points from the text below to the 'SIMULATEUR' button on the page. The main content area features an information icon and the title 'Simulateur de vos déplacements professionnels'. Below this, there are three boxes showing 'DISTANCE TOTALE (COMPRENDRE LE CALCUL)' with a value of '... km', 'EMPREINTE CARBONE (COMPRENDRE LE CALCUL)' with a value of '... kg eCO2', and 'EMPREINTE CARBONE (AVEC TRAINÉES)' with a value of '... kg eCO2'. At the bottom, there is a toggle for 'Trajet aller / retour' and a map showing a route between Algiers and another location.

**Simulateur Labo1point 5  
utilisé pour les AAP  
Mobilités Internationales  
de Recherche**

The logo for 'Chaire EARTH' at the Centre Jean Bodin. It features a vertical image of the Earth on the left. The text 'CENTRE JEAN BODIN' is at the top. The main title 'Chaire EARTH' is in large letters. Below it, the words 'Environnement Adaptabilité Risques Transitions Health' are listed in two lines. At the bottom, it says 'Chaire portée par le Centre Jean Bodin, en association avec le 3LAM Université d'Angers'.

# 4.2 Commission Egalité

## Bilan et perspectives 2023

David Niget, chargé de mission Egalité  
Nathalie Ménar, assistante de direction

# La mission égalité

- **Equipe 2022**
  - Une VP égalité & un chargé de mission
  - Une gestionnaire administrative
  - Des collègues dans les services centraux & communs (Dircom, Dagji,...)
  - Deux entités composées d'élu·es & d'expert·es : Commission égalité et Cellule VDH
- **Une équipe renforcée pour 2023-24**
  - Une chargée de projet EU-Green/ inclusivité
  - Un·e chargée de projet VDH-PAE (recrutement janvier 2024)
  - Un réseau de 28 référent·es égalité

1,2 ETP

5 personnes concernées

Nombre moyen de postes rémunérés au sein Missions égalité (enquête nationale Remede 2023 portant sur 63 universités):

2,1 ETP



université  
angers

# La mission égalité

- **Un budget resserré par rapport à 2022**
  - Fonds propres 10.000€
  - Fonds CVEC 10.000€
  - Fin des AAP Mesri
- **Un fonctionnement collégial**
  - Commission égalité: plénière mensuelle & groupes de travail thématiques
  - Cellule VDH: binômes & plénière mensuelle

Budget médian  
des Missions égalité  
(enquête nationale  
Remede 2023):

50.000 €

# Actions menées

Suivi et bilan du **plan pour l'égalité professionnelle** (PAE) 2020-23

**Plan de formation** égalité

Culture scientifique

- **Mois du genre** 2023
- Semaine de lutte contre le racisme
- Quinzaine du handicap
- Plus de **40 évènements** organisés

**LUNDI 13 FÉVRIER**  
Le Qu4tre  
18H

*Conférence d'ouverture*  
**QU'EST-CE QUE L'ÉCOFÉMINISME ?**  
*Par Jeanne Burgart-Goutal, auteure de Être écoféministe, théories et pratiques*

*13 février > 17 mars*  
**MOIS DU GENRE**  
Gratuit sur inscription  
[moisdugenre.univ-angers.fr](https://moisdugenre.univ-angers.fr)

  
université  
angers

   
 #UAégalité

## Actions menées

- **EU-Green**, WP 7  
Accessibilité, diversité et inclusion
- Participation au lancement du programme **Atypie-Friendly**
- Participation à la réflexion pour le lancement du **collectif pour les accessibilités**



EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR SUSTAINABILITY:  
RESPONSIBLE GROWTH, INCLUSIVE EDUCATION AND ENVIRONMENT



université  
angers

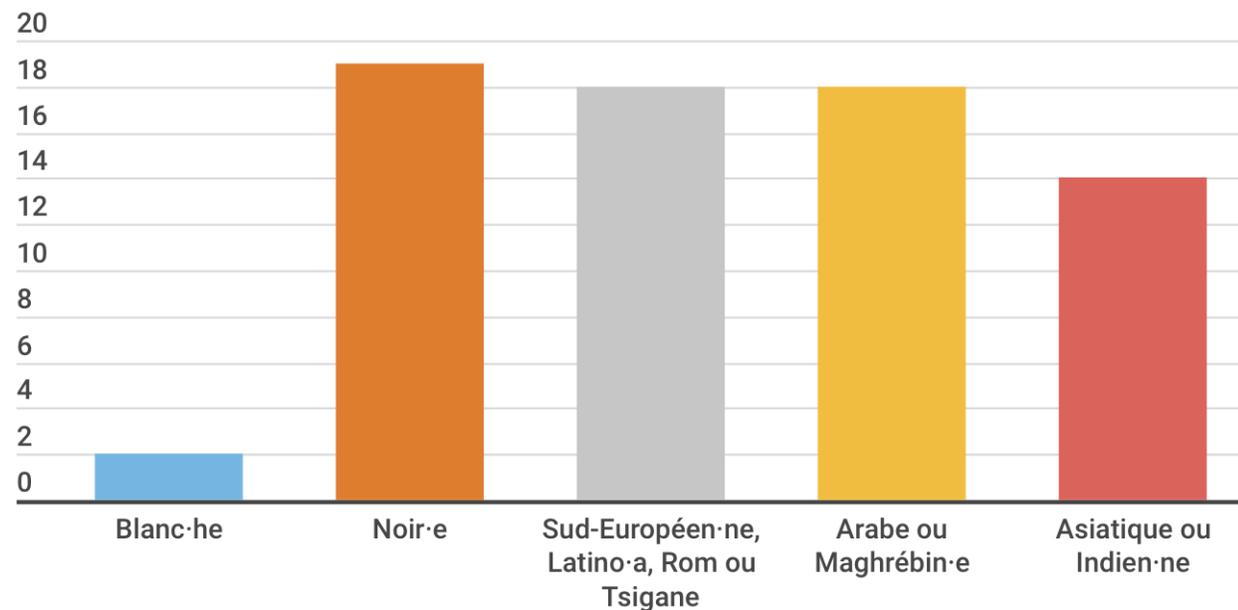
# Actions menées

- Expérience du racisme dans la vie étudiante, Rapport intermédiaire de l'enquête **Acadiscr** (mars 2023)



## Déclaration de traitements défavorables à caractère raciste

1



# Actions menées

## Cellule violence (VDH):

- Évolution croissante des **signalements** : près de 60 signalements en 2022-23
- Etudiant·es et personnel
- Diversification des motifs de signalement (LGBTIaphobie, racisme, handiphobie...)
- **Formation** des membres la cellule VDH et des sections disciplinaires
- Convention avec **France Victimes 49**, conseils juridiques
- Liens avec le tissu associatif: **Planning familial, CIDFF, Solidarité femmes...**

Enquête nationale Remede 2023:

28 signalements /an en moyenne

6 cas pour 10.000 étudiant·es  
5 cas pour 1000 agent·es

> L'UA est bien au-dessus de ces données

# Actions menées

- **Sensibilisation et formation des étudiant·es aux VSS-VDH**
  - Réunions de rentrée des primo-arrivant·es
  - **MOOC VSS Stop**



# Perspectives

- **Structuration** de l'équipe et **coordination** des actions > vers une mission ou un **service autonome?**
- **Systematisation des formations aux VDH** dans les maquettes et auprès du personnel
  - VSS Stop - rentrée 2024, en lien avec la Comité licence master
  - Formation obligatoire pour les HDR et les nouveaux MCF
  - Intégration parcours managers
- **Renforcement des actions VDH**
  - Augmentation du nombre des membres de la cellule
  - Meilleure prévention des actes de racisme (Campagne de com intersectionnelle 2024)
  - Lien renforcé avec les associations étudiantes
  - Prise en charge des auteurs: justice restauratrice et actions disciplinaires
- **PAE 2025-28 à construire:** consultation de la communauté et dialogue social

# Mois du genre 2024

## « Corps empêchés ? »

- Handicap
- Genre & santé
- Violences sexistes et sexuelles
- Grossophobie
- Agisme
- Personnes intersexes
- Transidentités
- ...

**CORPS  
EMPÊCHÉS ?**

*Célébrez la diversité avec des spectacles, expositions, tables rondes, ciné-débats, conférences et bien d'autres choses !*

13 février > 17 mars 2023

**MOIS DU GENRE**

**LIBERTÉ, ÉGALITÉ, MIXITÉ.**

université  
angers

Infos et réservations :  
moisdugenre.univ-angers.fr

#UAngers

# Invitation

- **Soirée anniversaire** pour fêter les **10 ans** de la signature de la charte pour l'égalité Femmes-Hommes
- **20 décembre 2023** au Qu4tre
- **Chorale** féministe « Louise sans Michel »
- **Théâtre**, avec la compagnie L'Envers libre

POUR VOTE

# 4.3 Rapport d'exécution du Schéma Directeur pluriannuel en matière de politique du Handicap 2023

# Etat d'avancement du schéma directeur du handicap novembre 2023

Axe 1 : Abaisser les barrières pour une accessibilité  
universelle

Axe 2 : La vie étudiante

Axe 3 : La vie des personnels

Axe 4 : L'enseignement et la recherche

# Avancement des fiches-actions par axe du schéma

- AXE 1 : cet axe comporte 10 fiches. 9 des 10 actions sont réalisées ou en cours de réalisation. Un point particulier est à mentionner pour la fiche 1.3, concernant l'ADAP, car l'échéance réglementaire est fixée à 2024. La fiche 1.7 concernant la mise en place d'un guichet unique fait toujours l'objet de réflexions.
- AXE 2 : l'intégralité des actions est réalisée ou en cours de réalisation, l'ensemble étant coordonné par le Relais Handicap.
- AXE 3 : l'ensemble des actions est en cours de réalisation, mais reste à amplifier dans la mesure où l'UA ne remplit pas à ce jour ses obligations d'emploi. La coordination est assurée par le service RH.
- AXE 4 : toutes les actions sont à l'état d'expérimentation ou embryonnaire. Atypie Friendly représente aujourd'hui la seule mesure concrète de cet axe.

POUR VOTE

# 4.4 Plan annuel 2024 – SPAN

**Stéphane AMIARD**, VP Patrimoine, Transition écologique et Numérique

**Julie CHARLES**, Ingénieure pédagogique pour l'accessibilité numérique

présentent le plan annuel 2024 du  
Schéma Pluriannuel de l'Accessibilité Numérique

# Bilan du Plan annuel 2023

## - **Formations et sensibilisations**

- 1 direction (formation externe)
- 20% des développeurs (formation externe)
- >250 personnes sensibilisées (réunions d'information, ateliers, conférences)
- Webinaires, conférences, tables rondes inter-universitaires
- **> 500** étudiant·es accompagné·es et/ou concerné·es par un aménagement

## - **Outils déployés**

- 1 espace Moodle dédié
- 1 mémo des 10 bonnes pratiques
- 3 guides de conception

## - **Mises en conformité**

- Site BU
- ENT (étudiant·es)
- FUA
- DWP

# Plan annuel 2024

## **Actions principales :**

- Campagne d'audits d'accessibilité
- Formations dédiées aux équipes enseignantes inscrites au plan de formation

**Objectif :** renforcer la dynamique initiée en 2023

**POUR VOTE**

# 4-5 Bilan de Nightline

**→ Lien de la présentation**

**POUR VOTE**

# 5. International

## 5-1 Stratégie de l'International – **vote**

*UA* UA Ua

La stratégie internationale  
de l'Université d'Angers

**2023-2027**

# Une stratégie cohérente et flexible

Donner ensemble du sens à nos actions :

Soutenir  
**l'internationalisation**  
de nos actions



**Une vision commune**  
(consensus sur la  
trajectoire globale)



Renforcer  
**le rayonnement  
et l'attractivité**  
de l'UA

**Lisibilité  
et visibilité**  
(en interne et externe)



Participer à une  
**politique d'inclusion  
et de solidarité**

**Levier pour obtenir  
des financements**  
(AAP, partenaires...)

# Un projet en trois phases

Avril

1

## **Phase 1 : Diagnostic** (SWOTT)

Réalisation d'une vingtaine d'entretiens et d'ateliers avec des acteurs clés de l'ensemble de l'UA

Juillet

2

## **Phase 2 : Cadre de la stratégie** (Priorités)

Orientations stratégiques  
Objectifs

Novembre

3

## **Phase 3 : Enrichissement** (Plan d'action)

Groupes de travail  
Indicateurs clairs et mesurables

- Gouvernance
- Directions (Doyens, DI, DGS, DRIED)
- Référents internationaux (RI) pédagogiques et administratifs des 8 composantes
- Sélection d'étudiants
- Directeurs des SFR





# Diagnostic : L'international à l'UA aujourd'hui

# Quelques chiffres-clés à l'UA

- **14 % d'étudiants internationaux**  
*(France : 15 %) (1/3 en échange - 2/3 hors échange)*
- **125 nationalités**  
*(part d'étudiants originaires d'Asie très supérieure à la moyenne française)*
- **10 doubles et triples diplômes européens**
- **1 formation par composante intégralement en anglais / 381 cours**  
*(173 licence/208 master)*
- **350 partenaires internationaux**  
*(dont 256 dans le cadre d'Erasmus+ sur 29 pays)*
- **3 réseaux internationaux**  
*(Erasmus+, Isep, BCI)*

# Quelques chiffres-clés à l'UA

- **40 % des doctorants sont internationaux**  
*(moyenne française 38 %)*
- **39 % des publications scientifiques avec des partenaires internationaux**  
*(France : 41 %)*
- **30 thèses actuellement en co-tutelle**
- **21 projets européens en cours – 8 projets Erasmus+**  
*(dont 7 en coordination)*
- **10 laboratoires internationaux associés**

# SWOT

## Forces et Faiblesses

### Faiblesses

### Forces

- Un **large éventail de partenaires internationaux**
- L'appartenance à **des réseaux nationaux et internationaux** (Erasmus+, ISEP, BCI, AUF, ADCUEFE, Euraxess, MEnS...)
- **Des labels** (Bienvenue en France, HR)
- Un **encadrement administratif** cohérent avec une bonne **collaboration** au sein des équipes chargées de l'internationalisation (DI, RIs)
- Des **laboratoires de recherche** dynamiques à l'international
- Une **offre et des résultats de mobilité** satisfaisants
- Un **site internet** dédié aux internationaux
- Un catalogue de **Summer Schools** internationales
- Des **dispositifs d'accueil et d'intégration** des internationaux
- Des étudiants **engagés dans la vie de l'UA**

- De **nombreux partenariats internationaux** difficiles à suivre (d'après HCERES et entretiens)
- Un manque de **priorisation des partenariats internationaux**
- Un problème de lisibilité et de valorisation des **thématiques phares et des succès** à l'international
- Une **sous-dotation générale** de l'UA qui se ressent sur la gestion des activités d'internationalisation
- Des **ressources financières et humaines** limitées
- Une absence de **réseau d'ALUMNI**
- Une **offre de cours en anglais** encore limitée et hétérogène
- Une **offre de cours difficile à exploiter** par les étudiants
- Des **dispositifs d'évaluation de la mobilité** insuffisants
- Un **manque de pratiques d'internationalisation à domicile** et de **culture** de l'Internationalisation
- Un **manque de connaissance de l'activité internationale**
- Un **turn-over des étudiants** ayant un impact sur la continuité des actions

# SWOT

## Opportunités et menaces

### Opportunités

- Un fort **soutien politique** à la création d'une stratégie internationale à l'échelle institutionnelle
- Une **gouvernance participative** qui permet d'inclure l'ensemble des parties prenantes pertinentes pour l'élaboration d'une stratégie
- Une **adhésion** de l'ensemble des personnels en lien avec l'international
- Un souhait exprimé de **mutualisation des actions entre composantes**
- Une alliance européenne **EU GREEN** (Transitions)
- Des étudiants en attente d'actions fortes en lien avec la **durabilité**
- De **nouveaux formats d'internationalisation** de la formation (BIPs, COILs, micro-masters...)
- Une **qualité de vie** à Angers
- Un des **meilleurs taux de réussite en licence en 3 ans** de France

### Menaces

- La **géopolitique mondiale** (multiplicité des crises, des conflits...)
- De **nombreux partenariats internationaux** difficiles à suivre (d'après HCERES et entretiens)
- Le **changement climatique** et les déplacements
- La **précarité** des étudiants (français et internationaux)
- Une situation du **logement** tendue (entrants et sortants)
- Une **diminution du soutien financier** régional de certains de nos projets
- Une **concurrence des autres établissements d'enseignement supérieur** de la région ou au niveau national



# Les axes de la Stratégie internationale 2023-2027

**Axe 1.**  
Prioriser les  
partenariats  
internationaux

**Axe 2.**  
Accroître la  
visibilité et  
l'attractivité à  
l'international

**Axe 3.**  
Préparer à une  
mobilité à  
l'international  
de qualité

**Axe 4.**  
Garantir une  
expérience  
réussie des  
internationaux  
à l'UA



# Axe 1 : Prioriser les partenariats internationaux



Objectif 1



## Identifier et promouvoir les partenariats structurants à l'international

- Mettre en place des critères communs et des grilles d'évaluation
- Renforcer les liens formation-recherche
- Renforcer les partenariats au sein de l'Europe

Objectif 2

Objectif 3



# Axe 1 : Prioriser les partenariats internationaux



Objectif 1

Objectif 2



Objectif 3

## Diffuser le catalogue des partenaires internationaux existants

- Mettre à jour la cartographie des partenariats
- Former la communauté à l'utilisation de la base de données commune



# Axe 1 : Prioriser les partenariats internationaux



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3



## Optimiser la participation aux projets européens

- Cibler en priorité les AAP les plus stratégiques pour l'établissement
- Compiler les compétences des EC pour faciliter les mises en relation



## Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international



Objectif 1



Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

Objectif 5

### Définir une stratégie concernant les doubles et triples diplômes

- Identifier les partenaires cibles
- Amender et diffuser le guide à l'intention des composantes



## Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international



Objectif 1

Objectif 2



Objectif 3

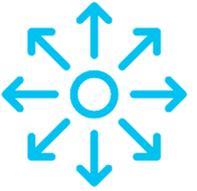
Objectif 4

Objectif 5

### Renforcer la visibilité et l'attractivité de l'offre de formation existante

- Systématiser le contenu des syllabi
- Augmenter l'offre de cours en anglais
- Travailler à l'accessibilité des cours existants

## Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3



Objectif 4

Objectif 5

### Promouvoir la francophonie

- Retravailler la feuille de route du chargé de mission



## Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4



Objectif 5

### Valoriser les axes de recherche de l'UA

- Renforcer les dispositifs de soutien et d'incitation aux projets européens et internationaux



## Axe 2 : Accroître la visibilité et l'attractivité à l'international



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

Objectif 5



### Repenser le modèle et la mise en œuvre des programmes courts

- Proposer des webinaires d'informations sur les BIP, COILS, Summer Schools, micro-masters, semaines internationales...



# Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité



Objectif 1



Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

## Renforcer la qualité des partenariats de mobilité

- Mettre en place un système d'évaluation de la qualité de la mobilité (outils et critères communs) en lien avec les partenaires



# Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité



Objectif 1

Objectif 2



Objectif 3

Objectif 4

## Promouvoir les mobilités dans l'ensemble des formations

- Organiser des événements de valorisation en collaboration avec les composantes



# Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3



Objectif 4

## Favoriser et soutenir la mobilité des personnels

- Prendre en compte les mobilités des personnels dans leur évolution professionnelle



# Axe 3 : Préparer à une mobilité à l'international de qualité



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

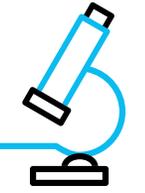


## Sensibiliser aux pratiques et avantages de l'internationalisation

- Faciliter l'échange de bonnes pratiques d'internationalisation à domicile (plateforme)



# Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'UA



Objectif 1



Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4

## Renforcer les dispositifs d'accueil des internationaux

- Promouvoir le Buddy program
- Créer un questionnaire homogénéisé d'évaluation de la mobilité entrante
- Travailler les liens avec Campus France



# Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'UA



Objectif 1

Objectif 2



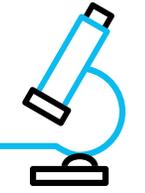
Objectif 3

Objectif 4

## Organiser des événements interculturels sur les campus

- Partager un agenda des événements et dispositifs interculturels existant dans les composantes

# Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'UA



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3



Objectif 4

## Accompagner la réussite des étudiants internationaux

- Développer des dispositifs d'accompagnement personnalisé, particulièrement pour les étudiants hors échange et/ou sur les campus délocalisés

# Axe 4 : Garantir une expérience réussie des internationaux à l'UA



Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

Objectif 4



**Renforcer l'accompagnement des chercheurs internationaux**

- Développer une offre de service adaptée

# Plan d'action

## Déploiement et suivi



### **Responsable du suivi politique :**

Vice-Présidence International et Égalité



### **Responsable du déploiement et suivi opérationnel :**

Direction de l'International avec l'aide de la commission RI, en lien avec la DRIED et la DEVEC



### **Suivi et évaluation :**

- ✓ **Mise en place de groupes et séminaires de travail**
- ✓ **Présentation et discussion annuelle au sein de la commission RI**



**Bilan :** présenté tous les deux ans au CA

**Vote du conseil académique :** avis à l'unanimité avec 45 voix pour

**POUR VOTE**



# 6. Décisions prises par délégation du CA au Président

## **POUR INFORMATION**

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

# Prochains C.A.

➤ Jeudi 21 décembre 2023 à 14h30